

Ville de Montreuil
Direction de la Santé
Mission Handicap



RAPPORT 2014 – 2015

Présenté à la
Commission Communale pour l'Accessibilité
du 4 mai 2016

Hôtel de Ville
1, place Jean Jaurès
93105 Montreuil Cedex
Tel : 01 48 70 60 00
www.montreuil.fr

Sommaire

1. Données Générales	3
1.1. Informations administratives de la Commune	3
1.2. Informations administratives de la Commission Communale pour l'Accessibilité	4
1.3. Engagement de la Commune sur la question du handicap	5
2. Voirie et Espaces Publics	7
2.1. Diagnostics et rappel historique	7
2.2. Travaux réalisés	9
2.2.1. Liste des travaux participant à l'accessibilité	9
2.2.2. Autres actions participant à l'accessibilité	10
2.2.3. Carte des carrefours à feux	10
2.2.4. Les places de stationnement réservées	11
3. Services de transports collectifs et adaptés	13
3.1. Transports collectifs	13
3.2. Transport adapté	13
4. Cadre Bâti - Établissements recevant du Public (ERP)	14
4.1. Diagnostic d'accessibilité et rappel historique	14
4.2. Travaux réalisés	16
4.2.1. Travaux réalisés par le service patrimoine	16
4.2.2. Travaux réalisés par le service Maîtrise d'ouvrage	20
4.2.3. Autres actions participant à l'accessibilité	22
5. Logement	23
5.1. Les demandes de logement	23
5.2. Les relogements	23
6. Accessibilité et Participation à la Vie Sociale	24
6.1. Accès aux droits et prestations	24
6.1.1. Evolution des prestations aux montreuillois-es	24
6.1.2. Les ouvertures de droits effectuées auprès du service Solidarités du CCAS	25
6.2. L'accès aux démarches administratives	26
6.3. Participation à la vie sociale	27
6.4. Accès à l'emploi	27
6.4.1. Le Handicafé	27
6.4.2. La sensibilisation des acteurs de l'insertion professionnelle	27
6.5. Emploi des personnes handicapées dans les services municipaux	28
6.5.1. Le dispositif de maintien dans l'emploi	28
6.5.2. Le taux d'emploi	29
6.5.3. Contribution annuelle versée par la ville au Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	30
6.6. Inclusion de l'enfant handicapé dans les structures municipales	30
6.6.1. Accueil des enfants dans les structures de la petite enfance	31
6.6.2. La scolarisation	32
6.6.3. Accueil des enfants dans les centres de loisirs et antennes jeunes	33
6.6.4. Soutien aux parents d'enfants handicapés	34
6.7. Accès à la santé	35
6.7.1. Accessibilité de l'offre de soins	35
6.7.2. Les actions menées par les professionnels des CMS	35
6.8. Accès à la culture	37
6.8.1. Le centre d'art contemporain : Le 116	37
6.8.2. Le Cinéma Le Méliès	39
6.9. Accès à la pratique sportive	41
6.10. Accessibilité du site Internet de la Ville et Référentiel Général d'accessibilité	42
7. Les actions de sensibilisation, de formation, de communication	43
7.1. Les actions de sensibilisation grand public	43
7.2. Les actions de formation en direction des professionnels	44
7.3. Sensibilisation des commerçants sur leurs obligations en matière d'accessibilité	44
7.4. Les actions de communication	44
8. Gouvernance, coordination et conseil	45
8.1. L'instance d'élaboration et de mise en œuvre de l'Ad'AP	45
8.2. L'animation du réseau des professionnels du secteur handicap	46
8.3. Le groupe de travail des personnes handicapées	46
9. Conclusion	47
10. Annexes	48

1. Données Générales

1.1. Informations administratives de la Commune

Les coordonnées administratives de la commune de Montreuil sont :

Hôtel de Ville
1, place Jean Jaurès
93105 Montreuil Cedex
Tel : 01 48 70 60 00
www.montreuil.fr

La ville de Montreuil est située dans le département de la Seine Saint-Denis. Elle est la cinquième ville d'Île-de-France par son nombre d'habitants : 104 139 (population légale en 2013, entrée en vigueur au 1er janvier 2016) après Paris, Boulogne Billancourt, Saint-Denis et Argenteuil. Elle s'étend sur 8,92 km².

- PATRICE BESSAC : Maire de Montreuil
- Riva GHERCHANOC : Adjointe au Maire déléguée à la santé, à l'égalité femme/homme, à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la lutte contre les discriminations
- Danièle CREACHCADEC : Conseillère municipale déléguée à la petite enfance et au handicap

Depuis janvier 2010, la ville de Montreuil fait partie de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE), qui inclut huit autres communes de Seine Saint-Denis : Bagnolet, Bobigny, Bondy, les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Noisy-Le-Sec, Pantin et Romainville.

La CAEE compte plus de 400 000 habitants, ce qui en fait la plus grande communauté d'agglomération d'Île-de-France.

Lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2011, les élus ont décidé de déclarer d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Les actions liées au développement économique dans toutes leurs dimensions, à l'exclusion des actions dédiées au commerce de proximité
- Certaines actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, principalement les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, le volet emploi de la politique de la ville, les maisons de l'emploi
- Le pilotage de certaines zones d'aménagement concerté, soit pour Montreuil la ZAC Fraternité du Bas Montreuil et la ZAC Boissière Acacia du Haut Montreuil
- Les actions de lutte contre l'habitat indigne, en particulier celles faisant l'objet de convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
- Les futurs programmes de rénovation urbaine
- Les piscines existantes, en cours de réalisation et à créer, soit pour Montreuil le stade nautique Maurice Thorez et la piscine des Hauts de Montreuil
- Les quatre bibliothèques, le conservatoire, le cinéma Georges Méliès et les équipements similaires à créer
- Les espaces verts de plus de 5 hectares, soit pour la ville de Montreuil le Parc des Beaumonts et le Parc Montreuil
- Les points d'accès aux droits

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la loi NOTRe, ce champ de compétences se voit étendu, notamment concernant l'urbanisme (portage des plans locaux d'urbanisme et élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal).

Par ailleurs, ce périmètre sera amené à évoluer entre 2016 et 2018 avec la définition progressive, par la Métropole du Grand Paris, de son propre périmètre de compétences.

La CAEE porte le programme local de l'habitat (PLH) et le plan local de déplacements.

Le PLH sera adopté définitivement par l'État en 2016. Il comprend 35 actions. L'une d'entre elles a pour objectif de soutenir l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.

Le plan local de déplacements a été approuvé au conseil communautaire du 15 décembre 2015. Ce document définit la politique globale d'organisation des mobilités à l'échelle du territoire, dans une perspective de développement durable. Il intègre des actions favorisant l'accessibilité pour tous, et décrit des itinéraires prioritaires selon l'intensité piétonne.

1.2. Informations administratives de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour «l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées» a instauré de nouvelles mesures qui ont profondément modifié les pratiques existantes en matière d'accessibilité.

La Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CCAPH) a été mise en place en 2008.

L'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Locales, modifié par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, opère un changement d'appellation, les CCAPH, deviennent les Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

La CCA regroupe un Collège d'Élus et un Collège d'Associations composé de représentants des personnes handicapées, d'usagers et de personnalités qualifiées. Sa composition a été renouvelée par arrêté modificatif de Monsieur le Maire en date du 18 février 2015 (annexe n°1).

Les associations et structures médico-sociales représentées sont :

- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association des Paralysés de France (APF)
- APEI « Les Papillons Blancs de Vincennes »
- Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANMCGA)
- Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
- Association Cap Santé (Aide et soins à domicile de personnes handicapées)
- Association du COS (pour son volet handicap)
- Association Trisomie 21
- Association Deux mains pour s'entendre
- Collectif Montreuil Handicap
- Foyer d'Accueil Médicalisé des Bons Plants
- ESAT Marsoulan

Le règlement intérieur de la CCA a été adopté le 12 décembre 2008. Son article 6 précise son rôle et ses attributions :

- Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal, proposant des améliorations en matière d'accessibilité de l'existant
- Présenter au Conseil municipal un rapport annuel de son activité
- Établir un schéma directeur d'accessibilité des services de transports publics et déplacements urbains qui se veut un document de présentation pluriannuel des opérations de mise en accessibilité élaboré en concertation avec les acteurs concernés
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Mener une réflexion et formuler des propositions au Conseil municipal dans tous les domaines abordés par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

La CCA se fixe pour objectifs de mettre en place tous les dispositifs visant à améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, et ainsi de travailler simultanément dans les domaines de l'accès aux droits (à la santé, au logement, à l'éducation, à la culture, aux loisirs...).

La Commission s'est réunie à deux reprises en 2015, le 12 mai et le 2 décembre. C'est la quatrième année qu'elle donne lieu à un rapport annuel présenté au Conseil municipal.

1.3. Engagement de la Commune sur la question du handicap

La ville de Montreuil souhaite mener une politique ambitieuse en direction des personnes handicapées. Danièle CREACHCADEC, conseillère municipale déléguée au handicap et à la petite enfance pilote une politique transversale et intégrée du handicap.

L'enjeu est que tous les services municipaux prennent en compte, dans la conception et la réalisation de leurs projets, la question du handicap et de l'accessibilité pour tous. La notion d'accessibilité, conformément à la loi de 2005, s'étend à tous les types de handicap et à tous les domaines de la vie en société.

Dans ce cadre, les services municipaux sont mobilisés. Les directions des Bâtiments, des Espaces publics et de l'environnement, de l'Urbanisme, ou bien encore des Solidarités, de la Petite enfance, de la Communication, des Sports, de la Culture ainsi que la direction de la Santé sont très impliquées dans la recherche constante de l'amélioration des conditions de vie au quotidien des personnes handicapées.

En outre, au sein de la direction de la Santé, la Mission Handicap doit veiller à ce que la dimension du handicap soit systématiquement considérée dans les projets de la Ville, avec selon les cas une fonction d'impulsion, d'appui et de coordination. La mission développe son activité autour de 4 axes principaux :

- Favoriser la continuité de la chaîne des déplacements selon laquelle tout obstacle entre le cadre bâti, l'espace public, la voirie et les moyens de transports doit être supprimé, pour que la continuité du déplacement sans rupture, soit assurée pour tous
- Favoriser l'effectivité du principe de « l'accessibilité de tous à tout » en travaillant, en lien avec les différentes directions, à l'accès à la santé, aux droits, à la citoyenneté, à l'emploi, aux loisirs, aux sports, à la culture... en considérant les formes de handicap (moteur, sensoriel, mental, polyhandicap)

- Modifier positivement le regard et travailler sur les représentations du handicap en mettant en place des actions de sensibilisation, pour les professionnels ou le grand public
- Suivre la Commission Communale pour l'Accessibilité et rédiger son rapport annuel.

La Mission Handicap est composée d'une chargée de mission à temps plein et d'une assistante à mi-temps.

2. Voirie et Espaces Publics

2.1. Diagnostics et rappel historique

- **2011: Réalisation du diagnostic de 120 km de voirie** (voies communales et départementales, hors voies privées)

Le diagnostic a été réalisé par un bureau d'études et maîtrise d'œuvre d'infrastructures routières. Ce diagnostic a concerné 120 kilomètres de voirie de la Ville. Il a été présenté aux membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité le 11 février 2011.

Les principaux problèmes d'accessibilité portaient alors sur:

- La présence de dispositifs non conformes (potelets, barrières, plots...) constituant des obstacles pour les personnes non voyantes ou handicapées moteur
- L'absence de trottoirs ou des largeurs non conformes
- Des traversées de voiries non conformes (absence de bateaux ou de bandes d'éveil)

Toutefois une grande majorité des passages piétons avaient leurs bordures abaissées.

Le montant global des travaux de mise en accessibilité a alors été estimé à 14 millions d'euros HT, dont 7,7 millions d'euros HT pour les itinéraires prioritaires.

- **2012: Des crédits supplémentaires sont alloués à la direction des bâtiments et à la direction des espaces publics pour accélérer les travaux de mise en accessibilité**

Il s'agit de crédits supplémentaires qui ne se substituent pas aux sommes consacrées à l'accessibilité dans le cadre de travaux de réhabilitation sur l'espace public ou les ERP.

- **2012-2013: Réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une signalétique multi-sensorielle dans le cadre de la construction du nouveau quartier de la Mairie**

Les diagnostics ont été réalisés par une société dédiée exclusivement au conseil en matière d'accessibilité et de signalétique :

- Des concertations ont été organisées avec des usagers en situation de handicap
- Des bornes multi-sensorielles et des lignes de guidage au sol ont été installées

- **2012-2014: Réalisation de travaux sur des itinéraires « prioritaires »** partant du nouveau quartier de la Mairie et passant par des ERP importants en terme de fréquentation

Démarche participative: détermination des itinéraires prioritaires et arpentages avec des agents techniques et des usagers en situation de handicap (co-formation agents techniques - usagers en situation de handicap)

Exemple d'itinéraire prioritaire : mise en accessibilité de la rue Gaston Lauriau

Rampe avant le CLIC :



Entrées charretières au niveau du n°69 :



- **2015 : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville par le Conseil Municipal**

2.2. Travaux réalisés

2.2.1. Liste des travaux participant à l'accessibilité

L'ensemble des travaux (régie et entreprises) prend en compte les questions d'accessibilité et notamment lors du remplacement du mobilier, des réfections de trottoirs et des traversées piétonnes.

Pour l'année 2014 :

- Interventions relevant du programme pluriannuel d'amélioration de l'accessibilité et du confort des espaces publics : 295 000 € TTC

Rues Rapatel, G. Lauriau, P.Vaillant-Couturier, Place Mitterrand et Barbusse.

Démarche incluant trois arpentages de préparation et un d'évaluation avec le public en situation de handicap et/ou senior.

- Travaux Divers : 85 000 € TTC
- Bas Montreuil : Aménagements liés au cheminement quotidien d'un enfant en situation de handicap entre son domicile et l'école P.Bert (stationnement PMR, création d'une traversée surélevée, reprises ponctuelles d'enrobés sur trottoir) : 17000 € ;
- Villiers-Barbusse : Déplacement d'un mât Decaux afin de désencombrer le cheminement piéton : 2200 € ;
- Petits travaux d'amélioration de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire (traversées, trottoir, mobilier...) : 65 000 €.
- Réfection (dont purge lourde) de la chaussée et réorganisation des usages (oreille, création de stationnement motos, mise aux normes traversées) angle Progrès-Zola : 25 000 €

Le montant total des travaux de mise en accessibilité des espaces publics pour l'année 2014 s'élève à 405 000€.

Pour l'année 2015 :

Opérations spécifiques :

- opération P.Bert : mise en accessibilité de la voirie attenante à l'école y compris création d'une rampe et réfection des carrefours et trottoirs attenants (130 000 € TTC);
- opération centre municipal de santé D.Renoult : mise en accessibilité des trottoirs et de l'entrée du parc Montreau attenants au CMS D.Renoult. (120 000 € TTC – fin des travaux début 2016)

Campagne de travaux divers d'amélioration de l'accessibilité :

- rue V.Hugo : réfection complète de trottoir (10 000 € TTC)
- rue E. d'Orves : création d'une traversée aux normes et réfection des trottoirs attenants (25 000 € TTC)
- rue Delpêche : mise aux normes du mobilier, création d'une place réservée et mise en accessibilité de l'entrée de la crèche Rosenberg (15 000 € TTC)
- rue E.Savart : mise en accessibilité de la maison de quartier G.Rinçon : élévation du trottoir au seuil de l'équipement, déplacement des emplacements réservés (10 000 € TTC)
- rue Hoche : campagne de mise aux normes des traversées entre la rue Delpêche et D.Couturier (15 000 € TTC).

Le montant total des travaux de mise en accessibilité des espaces publics pour l'année 2015 s'élève à 325 000€.

2.2.2. Autres actions participant à l'accessibilité

Un article spécifique aux questions d'accessibilité va être intégré au règlement de voirie. Il sera voté au conseil municipal courant 2016.

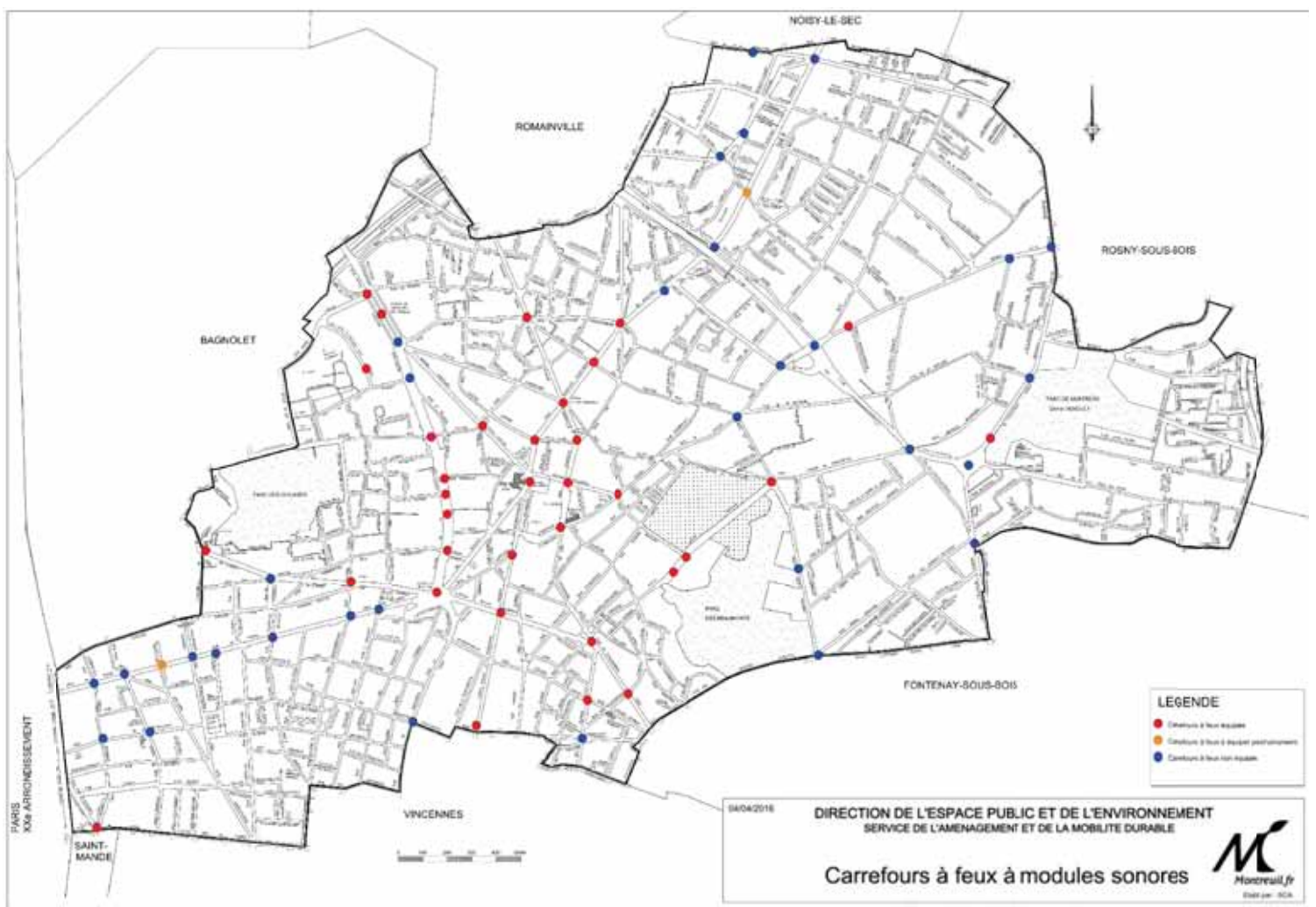
Une charte du mobilier urbain a été rédigée, elle pose un cadre quant aux stratégies d'implantation et au choix du mobilier tout en respectant les normes relatives à l'accessibilité de la voirie et des aménagements d'espaces publics. Cette charte sera soumise au vote du conseil municipal courant 2016.

Dans le cadre du chantier de réfection des espaces publics de La Noue, la maîtrise d'œuvre a intégré dans les études de conception une réflexion visant à améliorer les cheminements des personnes à mobilité réduite en cœur de quartier.

Par ailleurs, le département de l'espace public a fortement contribué à l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la partie voirie. En effet, la ville de Montreuil a fait le choix d'intégrer à son Ad'AP, voté au conseil municipal de décembre 2015, les travaux sur la voirie afin de respecter la chaîne des déplacements.

2.2.3. Carte des carrefours à feux

La Ville compte 67 carrefours à feux dont 34 sont équipés d'un signal sonore et 2 qui le seront prochainement.



La Mission Handicap, tient sur rendez-vous, un accueil de remise des bips activant les feux sonores. En 2014 et en 2015, seuls 2 bips ont été remis. Un travail d'information et de communication, notamment par le biais du site Internet de la ville, se poursuit.

Par ailleurs, les membres de la commission communale pour l'accessibilité soulignent l'insuffisance de balises sonores sur l'espace public. Ces dernières faciliteraient l'information et le guidage des personnes malvoyantes et aveugles.

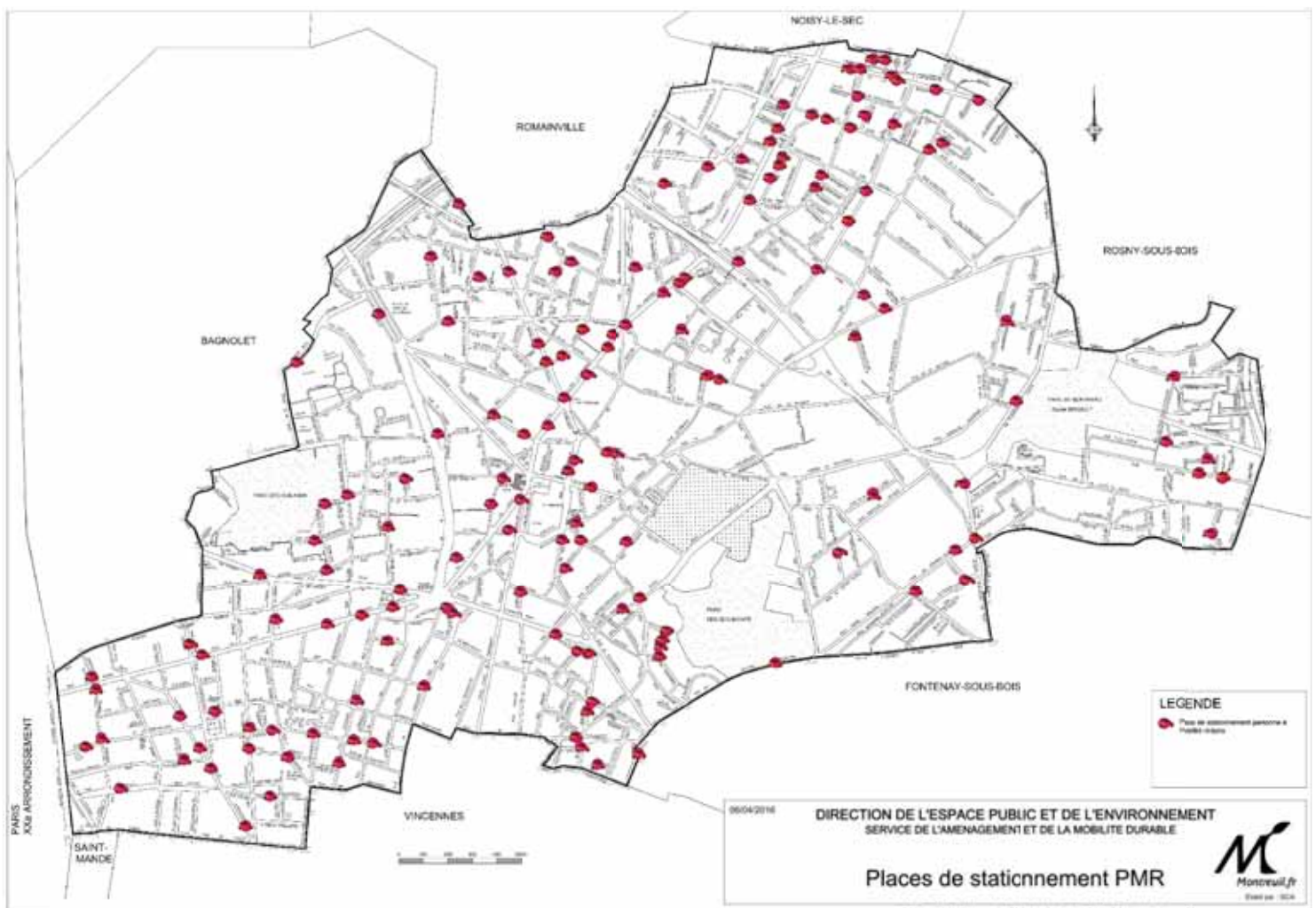
La question du jalonnement et de la signalétique (diagnostic et recherche de moyens innovants notamment pour baliser l'espace public) sera étudiée courant 2016 par une stagiaire.

2.2.4. Les places de stationnement réservées

Suite à l'observation d'un nombre important de fraudes à la carte de stationnement, une réflexion a été menée pour lutter contre cette occupation abusive de l'espace public.

Un macaron a été voté en conseil municipal (une photocopie de la carte peut y être jointe au lieu de l'originale qui est parfois volée). Un flyer a été édité et diffusé, notamment par les agents de surveillance de la voie publique, un article dans le journal municipal a été publié. Cet outil de communication a été co-construit avec des représentants des personnes handicapées (associations et structures médico-sociales), un temps d'échange a eu lieu en avril 2015 et a réuni une quinzaine de personnes.

Carte des places de stationnement réservées :



3. Services de transports collectifs et adaptés

Des efforts conséquents ont été entrepris pour la mise en accessibilité des transports en communs. La Ville développe aussi un transport adapté pour faciliter l'autonomie et l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées.

3.1. Transports collectifs

La ville compte 145 points d'arrêt. 97 % de ces points d'arrêts sont aménagés conformément aux règles d'accessibilité dont 99 % sur voiries communales.

Les 13 lignes de bus desservant Montreuil sont toutes déclarées accessibles par le STIF. Toutes ces lignes sont équipées de bus avec rampe d'accès et annonces sonores et visuelles.

Le nouveau pôle transport « Mairie de Montreuil » mis en service en 2013, est également entièrement accessible avec la création d'accès par ascenseurs au Métro L9, l'aménagement de quai de bus aux normes ainsi que de cheminements adaptés à tous les handicaps.

3.2. Transport adapté

Le service TACO a pris fin en janvier 2015. Le service de transport adapté géré par le service Solidarités du Centre Communal d'Action Sociale, en lien avec le prestataire FLEXCITE, a été renforcé (élargissement des horaires de fonctionnement et renforcement sur les créneaux les plus fréquentés, utilisation de deux véhicules) afin de palier au report des anciens clients des TACOS qui répondaient aux critères d'accès du transport PMR.

Ce service est en effet réservé aux montreuillois en situation de handicap et de mobilité réduite pour des déplacements sur la commune. Ce transport est effectué au moyen d'un véhicule, type mini-bus, aménagé pour pouvoir transporter, le cas échéant, des usagers en fauteuil roulant. Ce service, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le CCAS, fonctionne exclusivement sur le territoire communal. Le prestataire de service fournit une assistance aux personnes transportées, notamment lors de la montée et de la descente du véhicule.

Le service fonctionne du lundi au vendredi, et le samedi matin sauf les jours fériés.

Il permet des déplacements pour des transports :

- domicile / travail
- domicile / loisirs
- domicile / vie quotidienne
- domicile / démarches médicales

Dans un autre cadre, le garage municipal de la ville de Montreuil réalise, dans l'un de ses véhicules, le transport journalier de sept enfants accueillis à l'Institut Médico Educatif (IME) Bernadette COURSOL, ainsi que de 14 enfants de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) Jean Macé. Les conditions de ce transport sont formalisées dans une convention entre ces structures et la Ville.

Deux minibus de 19 places sont aussi utilisés pour accompagner les élèves en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) matin et soir.

4. Cadre Bâti – Établissements recevant du Public (ERP)

4.1. Diagnostic d'accessibilité et rappel historique

- **2010: Réalisation des diagnostics de 80 ERP municipaux des catégories 1 à 4**

Pour mémoire, le diagnostic réalisé par la société Accèsmétrie (dédiée exclusivement au conseil en matière d'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques) sur 80 établissements recevant du public (ERP) a été présenté aux membres de la CCA, le 11 février 2011.

Sur ces 80 sites, 77% ont été considérés comme inaccessibles, il convient toutefois de distinguer :

- 75 bâtiments possèdent au moins un étage, mais seuls 21 possèdent un ascenseur et/ou un appareil élévateur (nécessitant une mise en conformité généralement).
- 42 sites possèdent au moins un local sanitaire adapté à tous.
- 19 sites possèdent une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite à proximité.

L'enveloppe globale des travaux à réaliser s'élève à 13 186 045 € HT, soit 155 130 € HT par bâtiment en moyenne.

- **En 2014: Le cabinet d'études ASCAUDIT est mandaté pour accompagner la Ville sur la mise en accessibilité de ses ERP et de ses espaces publics**

Accompagnement à la mise en accessibilité du patrimoine :

- Accompagnement sur 6 sites pilotes (administratif, culturel, socioculturel, petite enfance, santé et sportif)
- Formation du personnel : 50 agents de la voirie ont été formés début 2016
- Rédaction d'un recueil de préconisations afin de s'assurer d'un transfert de connaissances efficace.

Accompagnement dans le montage du dossier Ad'AP :

- Réalisation des diagnostics d'accessibilité des ERP de 5ème catégorie (80 ERP)
- Accompagnement dans la constitution du dossier Ad'AP

Synthèse des diagnostics réalisés sur les ERP de 5ème catégorie :

Les principaux problèmes d'accessibilité portent sur :

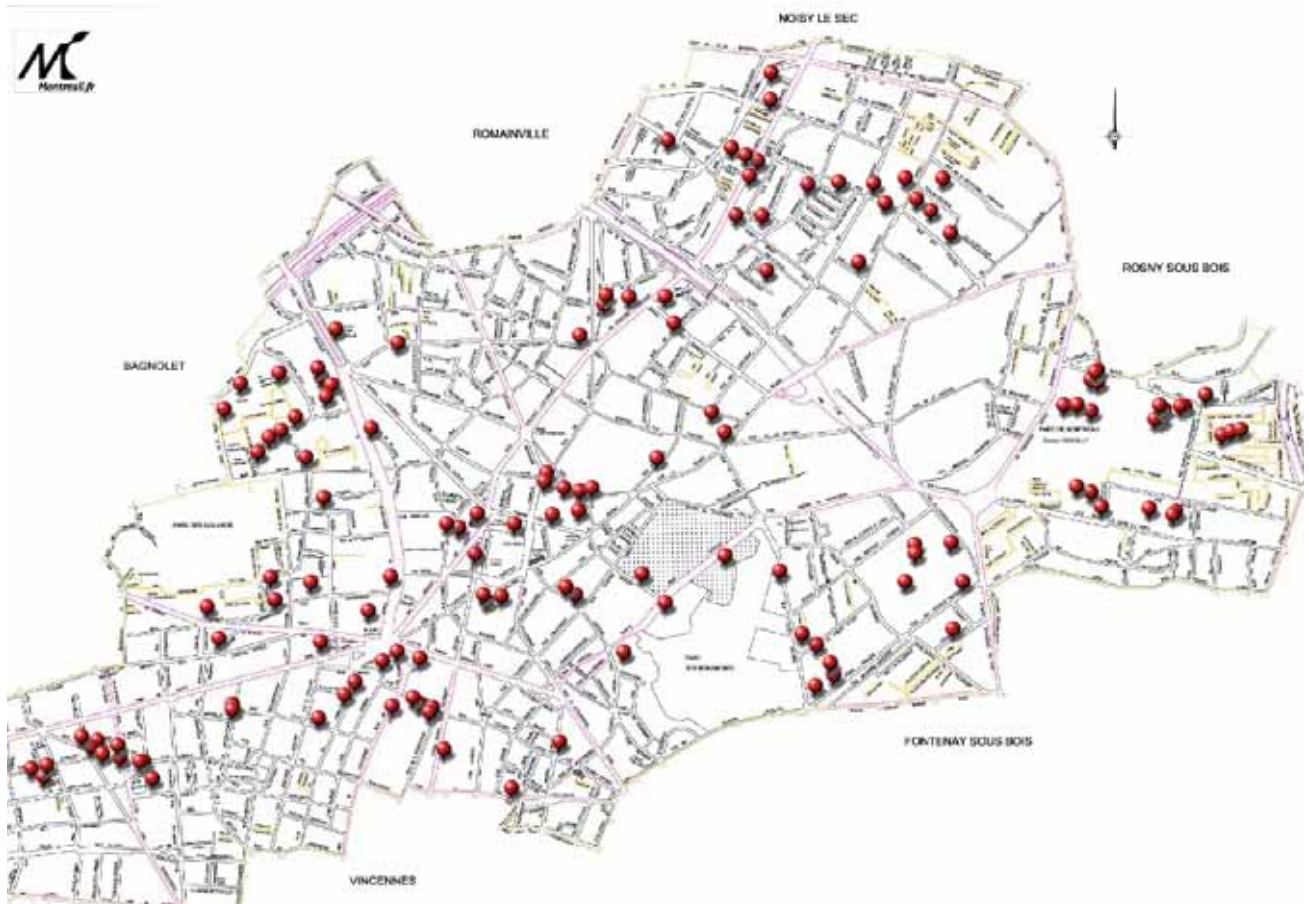
- des places de stationnement réservé à créer
- des entrées à modifier ou à compléter (rampe, largeurs de porte, solution compensatoires à mettre en place,...)
- des accueils à améliorer (éclairage, signalétique,...)
- des espaces d'aisance à aménager

Le montant global des travaux de mise en accessibilité des ERP de 5ème catégorie est alors estimé à 2 399 792, 00 € HT

- **Décembre 2015 : dépôt de l'Ad'AP de la Ville de Montreuil et du CCAS**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel qu'il est proposé, porte sur la mise en accessibilité de 143 ERP, comprenant les bâtiments et les cheminements sur l'espace public, sur trois périodes de trois ans.

Localisation des ERP concernés par l'Ad'AP :



Le coût des travaux restant à effectuer a été estimé à 22 479 221 euros sur 9 ans, avec la répartition suivante :

Première période 2016 – 2018 : 4 727 680 euros

Deuxième période 2019 – 2021 : 4 157 273 euros

Troisième période 2022 – 2024 : 13 594 268 euros

Le montant de la dernière période est très supérieur à ceux des deux premières car elle comprend la mise en accessibilité de patrimoine « incertain », c'est à dire par exemple, le patrimoine qui a vocation à être détruit.

Ce document a été soumis au vote du conseil municipal le 16 décembre 2015. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis a approuvé la proposition d'Ad'AP par arrêté du 19 avril 2016.

Un point de situation à l'issue de la première année et un bilan à la moitié de la durée de l'Ad'AP seront présentés à la commission communale pour l'accessibilité.



4.2. Travaux réalisés

4.2.1 Travaux réalisés par le service patrimoine

Le service patrimoine a réalisé des travaux améliorant l'accessibilité des équipements publics communaux suivants :

Ecole élémentaire Paul Bert - 2015

19, rue Lavoisier

Cette école est l'un des sites pilote pour lesquels l'assistant à maîtrise d'ouvrage a accompagné les directions des bâtiments et de l'espace public qui ont mené un travail collaboratif.

Travaux de mise en accessibilité de l'école avec installation d'une rampe permettant de franchir les 4 marches entre le trottoir et l'accueil de l'école, remplacement des portes afin d'avoir des portes tiercées avec largeur réglementaire. Les travaux relatifs aux escaliers et aux sanitaires seront réalisés dans un second temps.

Coût de l'opération : 134 500 € TTC hors travaux de voirie : 130 000€

Entrée de l'école Paul Bert avant les travaux :



Entrée de l'école après les travaux :





Porte d'entrée de l'école Paul Bert avant et après les travaux



Zone d'accueil de l'école avant et après les travaux



Ecole maternelle Françoise Dolto - 2015

21, rue Lavoisier

Amélioration de l'accessibilité à l'école avec installation d'un visiophone et installation d'une porte tiercé avec vantail de service de largeur réglementaire

- Coût opération : 19 500 € TTC

Ecole maternelle Julius Rosenberg - 2015

6, rue Delpêche

Amélioration de l'accessibilité à l'école avec installation d'un visiophone

- Coût opération : 15 500 € TTC

Ecole élémentaire Henri Wallon - 2014

1, rue Henri Wallon

Mise en accessibilité des escaliers avec installation de bandes podotactiles et allongement des mains courantes

- Coût opération : 27 000 € TTC environ

Ecole élémentaire Berthelot - 2014

8, rue Marcelin Berthelot

Réalisation d'une rampe d'accès démontable afin de permettre l'accès au réseau gaz situé à proximité de la façade.

Ces travaux ont été menés en collaboration entre l'atelier et le service Patrimoine.

Rampe d'accès à l'école Berthelot



Mise aux normes des ascenseurs

La mise aux normes des ascenseurs pour les années 2014 - 2015 a coûté 183 258 € TTC, dont 49 500€ TTC ont été consacrés à leur mise en accessibilité.

Autres opérations améliorant l'accessibilité

- Amélioration de l'accessibilité du **centre municipal de santé Bobillot** dans le cadre des travaux de rénovation suite au sinistre (portes contrastées par exemple).
- Mise en accessibilité de deux sanitaires au rez-de-chaussée du **centre sportif Arthur Ashe**
- Changement des fauteuils de la salle de spectacle du **théâtre Berthelot**. L'installation de sièges amovibles permet de libérer des emplacements réservés pour les personnes en fauteuil.

Pour ces trois opérations, la fin des travaux est prévue pour 2016.

4.2.2. Travaux réalisés par le service Maîtrise d'ouvrage

Le service Maîtrise d'ouvrage engage des travaux de grande ampleur, soit en construction neuve soit en réhabilitation lourde. Il est soumis à des dépôts de demande de Permis de construire dans le cadre duquel une notice d'accessibilité et le formulaire PC 39 / PC 40 est renseignées pour vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité. Tout au long du chantier jusqu'à la commission de sécurité et d'accessibilité qui donne, le cas échéant, l'autorisation d'ouverture au public, l'aspect accessibilité est vérifié par le service maîtrise d'oeuvre et le bureau de contrôle.

Le Centre d'Art Contemporain, « le 116 »

116, rue de Paris

Les travaux ont consisté à restructurer un pavillon du XIXème siècle et de lui ajouter une extension afin d'y accueillir :

- une surface d'exposition au niveau rue,
- des ateliers mis à la disposition d'artiste et des bureaux administratifs aux niveaux 1 et 2,
- des lieux de stockage et un espace dévolu à l'accueil de classes dans un atelier donnant sur une cour anglaise au niveau -1.

C'est l'extension nouvelle qui a permis de rendre le bâtiment accessible à tous. En effet, comme de nombreuses maisons bourgeoises de l'époque, le rez-de-chaussée se trouve à environ 1.5 mètre au dessus du niveau de la rue. L'accueil a été réalisé de plain pied avec la rue dans l'extension ajoutée dans le cadre du projet, c'est après avoir passé l'accueil et quelques jeux habiles de rampes légères qu'on arrive à l'ascenseur qui permet de distribuer non seulement la partie ERP de la salle d'exposition mais également les niveaux supérieurs dévolus à l'administration et aux ateliers de pratique artistique.

Le Gymnase Diderot "haut"

Le groupe scolaire Diderot est composé de deux élémentaires, d'une maternelle et de deux gymnases, un en haut du terrain et un en bas.

L'état de vétusté du gymnase haut et sa position qui le rendait inaccessible aux PMR ont amené la municipalité à décider sa démolition et sa reconstruction pour permettre de le rendre pérenne et accessible.

Aujourd'hui les travaux ont permis de retravailler les espaces extérieurs d'arrivée au site et d'ajouter un ascenseur.

La structure multi-accueil, pavillon « Duclos »

Ce projet architectural visait d'une part à restructurer et mettre en valeur le Pavillon « Duclos » et d'autre part à réaliser une extension sur 3 étages en cœur d'îlot afin d'obtenir un établissement accueillant deux structures multi-accueil pour un total de 88 berceaux. La construction de l'extension (structure bois) a permis de rendre le pavillon existant accessible.

La construction d'une extension en structure bois a permis de rendre le pavillon existant accessible.



*Accessibilité du hall d'accueil par un élévateur pour personnes à mobilité réduite
Accessibilité des espaces d'accueil du public, des cours, des étages et du sous-sol.*



Le groupe scolaire Voltaire

L'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire Voltaire comprenait aussi la réhabilitation du bâtiment principal. Ce dernier a été conservé et rendu accessible aux personnes handicapées.

Ses espaces intérieurs, à l'exception de la restauration scolaire existante, ont été réaménagés et mis à niveau afin de pouvoir accueillir de manière fonctionnelle les 2 écoles. Le gymnase existant a fait l'objet d'une mise à niveau partielle avec une intervention particulière sur les vestiaires et sanitaires.

En complément du bâti existant, un nouveau bâtiment de restauration scolaire a été conçu en fond de parcelle, entre les 2 cours avec un préau d'accès dans chaque cour.

Accessibilité du préau depuis la cour



Rampe d'accès aux écoles Voltaire et Héritier



4.2.3. Autres actions participant à l'accessibilité

La direction des bâtiments a participé à l'élaboration de l'Ad'AP de la ville de Montreuil.

Le service sécurité incendie a par ailleurs eu un rôle important dans le suivi et la mise en œuvre des Ad'AP des ERP privés :

- Gestion des dossiers d'aménagement PMR des ERP privés
- Réception des pétitionnaires des dossiers, des architectes, des bureaux d'études, des exploitants pour conseil, avis et orientation avant et lors du dépôt de dossiers
- Réception des appels téléphoniques des usagers pour répondre aux questions techniques et administratives sur la sécurité incendie et l'accessibilité.
- Réception des travaux issus des dossiers par la commission de sécurité et d'accessibilité

En 2014 sur 89 dossiers traités, 45 concernaient l'accessibilité, en 2015, sur 217 dossiers traités, 144 concernaient l'accessibilité.

5. Logement

5.1. Les demandes de logement

En 2015, le service logement de la ville de Montreuil a traité au total 9 202 dossiers dont 2300 premières demandes.

Une fiche handicap a été renseignée par les demandeurs pour 707 dossiers, soit 7,6 % de l'ensemble des dossiers déposés. 66 % de ces dossiers concernaient des personnes dont le handicap est reconnu.

Des besoins spécifiques liés à un handicap ont été exprimés dans 398 dossiers, soit 4 % du total.

5.2. Les relogements

Sur 204 logements attribués sur le contingent de la Ville, 13 l'ont été à des personnes ayant rempli une fiche handicap, dont 6 ayant un handicap reconnu.

Ces statistiques concernent la période de janvier à décembre 2015 mais ne sont réellement fiables pour la partie concernant les personnes en situation de handicap, que sur la période d'août à décembre 2015.

Le pôle médico-social du service communal d'hygiène et de santé a accompagné en 2015 8 familles dont un des membres était en situation de handicap. Ce service intervient, entre autre, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne auprès de ménages souvent en situation très précaires. Il est dans la mesure du possible amené à proposer un accompagnement sanitaire et social adapté en vue de faciliter les démarches vers le relogement (accès aux droits, orientation vers un établissement médico-social, inscription au fichier des demandeurs de logements...).

6. Accessibilité et Participation à la Vie Sociale

6.1. Accès aux droits et prestations

6.1.1. Evolution des prestations aux montreuillois-es

Au 31 décembre 2014, 1316 ménages à Montreuil perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), soit 3,0 % des ménages. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH était de 1183 ménages en 2008, soit une hausse de +11 % entre 2008 et 2014 (*source : CAF 2014*).

Source : Conseil Départemental

	2011	2012	2013	2014
forfait améthyste et chèque taxi	Bénéficiaires : 4041 coût : 1 616 432€	3 943 1 608 010€	3 005 1 447 403€	3 855 1 374 739€
Subvention d'investissement aux structures d'hébergement PH	42 000€	0	0	0
allocation compensatrice tierce personne et prestation compensation handicap	Bénéficiaires : 328 Coût : 2 460 000€	389 3 137 921€	407 3 309 931€	415 3 279 658€
Aide ménagère PH	Bénéficiaires : 23 Coût : 67 300€	22 90 273€	23 73 350€	21 72 595€
Aide sociale à l'hébergement PH domiciliées dans la commune	Bénéficiaires : 131 Coût : 5 380 000€	147 6 829 007	144 4 373 464€	150 6 384 479€
PAM 93	245 122€	244 774€ 4 820 voyages	199 562€ 3 838 voyages	ND
Décisions favorables rendues par la commission des droits et de l'autonomie des	ND	ND	ND	3 832 pour les adultes 723 pour les enfants

6.1.2. Les ouvertures de droits effectuées auprès du service Solidarités du CCAS

La Direction des Solidarités et de la Coopération, conduit un travail important en direction des personnes handicapées. Cependant la commission communale pour l'accessibilité évoque l'insuffisance de ressources pouvant accompagner les familles dans la rédaction des dossiers MDPH. L'ouverture d'une antenne de la MDPH à Montreuil, demandée par Monsieur le Maire au Président du Conseil Départemental, répondrait à un besoin criant.

Nombre d'ouvertures de droits effectuées par le service Solidarités du centre communal d'action sociale :

	2011	2012	2013	2014	2015
Allocation compensatrice/ Prestation de compensation du handicap (PCH)	57	46	33	25	12
Carte d'invalidité, AAH	342	261	254	328	301
Forfait Améthyste	214	280	225	237	170
Aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées	41	34	41	70	59
IRAM*	3	10	10	20	12
Transport PMR		39	47	72	152

*L'IRAM (indemnité représentative d'aide ménagère) est une aide résiduelle du conseil départemental, pour la compensation du handicap

Certains de ces dispositifs sont également destinés aux personnes âgées. Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, l'instruction des dossiers se fait au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), ce qui a entraîné une baisse des demandes instruites au service Solidarités à partir de 2011.

Les aides financières du CCAS pour un **projet de vacances** pour personnes en situation de handicap :

Cette aide est destinée à financer, en partie, le surcoût lié au handicap dans le cadre d'un projet vacances.

En 2014 : 18 demandes ont été examinées par le service Solidarités du CCAS, 15 ont été accordées, 2 refusées (le projet vacances n'engendrait pas de surcoût), 1 dossier ajourné (la personne n'a pas donné suite).

En 2015 : 12 demandes ont été examinées, 11 ont été accordées, 1 refusée (le projet vacances n'engendrait pas de surcoût).

En 2014, les **aides à domicile** du pôle maintien à domicile du CCAS sont intervenues auprès de 393 usagers (personnes âgées dépendantes ou personnes handicapées) pour un total de 73 121 heures d'intervention.

6.2. L'accès aux démarches administratives

La Direction de l'Accueil et de la Proximité effectue progressivement la mise en accessibilité de ces différents équipements. Une borne d'accueil aux normes a été installée de même qu'un photomaton accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. En 2016, un boîtier complètement accessible aux personnes à mobilité réduite va ouvrir.

Pour les services de l'Etat civil et des Affaires générales un logiciel de gestion des files d'attente a été mis en place permettant notamment un meilleur accès aux usagers déficients sensoriels ou intellectuels, avec en particulier la diffusion de messages visuels, sonores et la mise en place de codes couleurs.

Depuis 2013, la Ville permet aux montreuillois pratiquant la **langue des signes** de faire appel gratuitement à un interprète en français / langue des signes pour toute démarche administrative, rendez-vous médical ou autre.

Un travail a été mené avec le conseil des personnes sourdes et malentendantes afin de réaliser des supports de communication (affiches et flyers). Ces derniers ont été édités en février 2015. Cette communication est également en ligne sur le site de la Ville et a été diffusée aux associations.

Entre octobre 2013 et décembre 2015, le prestataire site LSF est intervenu 35 fois :

- En 2013 : 2 mariages, présence au Méliès et à l'événement Montreuil In
- En 2014 : 18 traductions : 13 ont concerné un événement culturel (cinéma, tableau Paul Signac...), accompagnement d'une famille, et les autres des actions de sensibilisation (Tous Pas Pareils Tous Égaux) ou encore des conférences sur l'accessibilité, des rencontres associatives...
- En 2015 : 7 traductions ont concerné un événement culturel (débat au cinéma La Méliès (3) ou au théâtre Berthelot (4)), une un forum des associations, et 4 ont permis d'accompagner une familles (rendez-vous à l'école, chez le dentiste...).

Le budget annuel alloué à cette convention est de 5000€.

Montreuillois-e-s sourd-e-s ou malentendant-e-s

Pour toutes vos démarches administratives avec les services de la Ville :

Votre santé

Vos documents administratifs
(carte d'identité, mariage, inscriptions, renseignements etc.)

Votre logement

vous pouvez bénéficier d'un interprète en langue des signes française

Gratuit sur rendez-vous en partenariat avec l'association SITE LSF
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Contact : **06 20 35 89 87**
site.lsf@hotmail.fr
missionhandicap@montreuil.fr

Montreuil.fr

6.3. Participation à la vie sociale

Les actions menées par les centres sociaux sont également remarquables en ce qu'elles participent, dans le cadre d'un travail sur la mixité des publics, à faire évoluer le regard porté sur le handicap et les personnes handicapées.

Par exemple au centre social Espéranto :

- une personne aveugle participe au comité et aux activités seniors, elle apprécie l'accueil et l'accompagnement bien veillant de l'équipe et des autres usagers. La petite taille des groupes permet une intégration facilitée.

- une jeune femme sourde participe au dispositif d'accompagnement à la scolarité.

Un projet de sensibilisation à la langue des signes pourrait voir le jour prochainement en direction des enfants.

Au centre social du Grand Air, un écrivain public assure une permanence en langue des signes. Une permanence semblable en centre ville pourrait être travaillée courant 2016.

6.4. Accès à l'emploi

6.4.1. Le Handicafé

Le Club FACE, CAP Emploi et la communauté d'agglomération Est Ensemble organisent un Handicafé par an. Le principe de ces opérations est simple : il s'agit de faire se rencontrer des entreprises et des personnes reconnues travailleurs handicapés en recherche d'emploi. En amont, l'entreprise a transmis ses offres d'emplois et les candidats ont été préparés aux entretiens.

Ce dispositif comprend l'organisation de deux réunions de sensibilisations par le Club FACE Seine-Saint-Denis, une à destination des entreprises (18 présentes en 2014 et 22 en 2015) et une à destination des acteurs de l'emploi (23 présents en 2014 et 13 en 2015), ainsi que la préparation des candidats lors de trois ateliers et la rencontre entre les candidats et les entreprises.

En 2014, le Handicafé s'est tenu le 2 décembre au sein de l'entreprise RENAULT, sur le site de Pantin. Elle a réuni 45 candidats et 13 entreprises, 120 entretiens ont eu lieu. Cette édition a permis le retour à l'emploi de 2 personnes et la proposition ferme de postes à 5 personnes au total. Par ailleurs, suite au Handicafé, 2 candidats ont trouvé un emploi dans d'autres entreprises.

En 2015, le Handicafé s'est tenu le 1er décembre 2015 au sein de l'entreprise Humanis, à Montreuil. Elle a réuni 43 candidats, 12 entreprises et une collectivité, 110 entretiens ont eu lieu. A ce jour, le dispositif a permis le retour à l'emploi de 8 personnes.

6.4.2. La sensibilisation des acteurs de l'insertion professionnelle

La direction du développement économique de la communauté d'agglomération Est Ensemble a organisé différents temps de sensibilisation et d'échanges sur la thématique du handicap.

Un petit déjeuner sur les pratiques innovantes autour du handicap en entreprises a été organisé en novembre 2014.

L'objectif était d'accompagner les entreprises du territoire dans leur politique de responsabilité sociétale et de favoriser les échanges entre les entreprises du territoire.

2 thématiques ont été abordées:

- Les initiatives innovantes des entreprises pour sensibiliser leurs salariés au Handicap : « courses solidaires ; pièces de théâtre ; accueil de stagiaires en situation de handicap etc.).
- Les initiatives innovantes des entreprises pour faciliter le recrutement de personnes handicapées à travers la formation.

Les entreprises conviées étaient les entreprises de plus de 20 salariés.

En décembre 2015 un forum « Achetons Responsables » a réuni 50 personnes à la communauté d'agglomération Est Ensemble.

L'objectif était de faire connaître les ESAT et EA ainsi que leurs offres.

Parmi les stands d'entreprises adaptées et d'établissements en service d'aide par le travail (ESAT), un nombre important de structures situées à Montreuil était présentes : ESAT Marsoulan, ESAT AFASER, Fastroad, Deafi.

Pôle emploi et Fast Road (localisé à Montreuil) sont intervenus, ainsi que le responsable du service achat et commande publique de la ville de Montreuil qui a fait part de l'expérience de la Ville en terme d'achat responsable.

6.5. Emploi des personnes handicapées dans les services municipaux

6.5.1. Le dispositif de maintien dans l'emploi

La Direction des ressources Humaines (DRH) réalise un important travail autour du maintien dans l'emploi et du handicap au sein des services municipaux.

Confrontée, comme les autres collectivités, au recul de l'âge de départ à la retraite et aux problématiques d'usure sur certains métiers, la Ville de Montreuil a décidé d'anticiper et d'accompagner au mieux les agents en situation d'inaptitude sur leur poste, en faisant du traitement et de la prévention du reclassement l'un des enjeux majeurs de sa politique de ressources humaines.

La Ville et le CCAS se sont dotés, depuis janvier 2014, d'un dispositif complet de maintien dans l'emploi, qui se traduit par l'élaboration de parcours individualisés s'appuyant, en alternance, sur des formations et des missions au sein des services.

Il s'agit d'améliorer à la fois le traitement des situations avérées mais aussi l'anticipation et la prévention des situations d'inaptitude au travail.

Le dispositif vise à répondre aux obligations réglementaires relatives à la protection de la santé physique et mentale des agents, et au reclassement des agents reconnus inaptes à exercer leur fonction.

La mise en œuvre du dispositif se traduit par un certain nombre d'avancées concrètes comme par exemple :

- La réalisation d'actions de formation individualisées : une cinquantaine d'agents intégrés dans le dispositif ont bénéficié de formations en 2014 et 2015.
- La réalisation de bilans spécifiques de Maintien dans l'Emploi, par des organismes spécialisés : 3 bilans ont été réalisés en 2014 et 2015.

- La création d'un poste de chargé de mission « maintien dans l'emploi », en charge de la coordination du dispositif (prise de fonction en avril 2016).

6.5.2. Le taux d'emploi

La Ville de Montreuil compte 2432 agents au 1er janvier 2016.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tx d'emploi direct	3.86 %	3.44 %	3.40 %	4.75 %	5.05 %	5.05 %	4.94 %	5,80 %	6,41 %
Nb d'agents	82	79	79	106	115	115	115	126	145
Tx d'emploi incluant dépenses*	Non calculé	Non calculé	3.7 %	5.16 %	5.56 %	5.49 %	5.50 %	6,38 %	6,89 %
Dépenses*	6636	83023	115 011	150 758	188 229	172 229	225 133	215 008	183 290

* dépenses réalisées au titre du 1er alinéa de l'article L 323-8 du code du travail : contrat de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, ou des établissements et service d'aide par le travail.

L'augmentation du taux déclaré fin mai 2010 (relatif aux personnes présentes au 1er janvier 2010) et fin mai 2011 (relatif aux personnes présentes au 1er janvier 2011) est lié au travail de reclassement des agents, et notamment dans le cadre du maintien dans l'emploi, suite à des inaptitudes aux anciennes fonctions (maladies professionnelles, congé longue maladie ou longue durée). Par ailleurs des agents ont déclaré à la DRH leur statut de travailleur avec une reconnaissance du handicap.

Par ailleurs, la DRH favorise également, dès le recrutement, les déclarations par les nouveaux embauchés, en veillant à répondre au plus près à leur besoins (attribution de place de parking, aménagement du poste de travail..).

	Agent de catégorie A	Agent de catégorie B	Agent de catégorie C	Nombre total d'agents
2012	5	7	94	106
2013	4	11	100	115
2014	3	8	111	126

6.5.3 .Contribution annuelle versée par la ville au Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Année	Montant
2007	40 148€
2008	-
2009	30 104€
2010	161 281€
2011	52 473€
2012	61 584€
2013	61 600€
2014	0€
2015	0€

La hausse importante constatée entre 2009 et 2010 est due, d'une part à la mise en œuvre progressive de la collecte des contributions par le FIPHFP avec un taux plein à partir de 2010, et d'autre part à l'arrêt en septembre 2009 du contrat d'accompagnement scolaire qui permettait de déduire du montant de la cotisation les rémunérations de 7 agents affectés à ce dispositif.

La diminution constatée entre 2010 et 2011 est due pour l'essentiel aux partenariats des services municipaux avec des établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Ces partenariats concernent notamment des activités d'entretien de linge plat, ou encore l'entretien du cimetière (117 000€) avec par exemple l'ESAT Henry Marsoulan et l'ESAT Pierre Boudet situés à Montreuil.

En 2014, la Ville a acheté des prestations à des ESAT pour un total de 215 000€ et en 2015 pour un total de 183 290€.

Il est à noter qu'en 2014 et en 2015, la Ville n'a pas été assujettie à la contribution FIPHFP.

6.6. Inclusion de l'enfant handicapé dans les structures municipales

La Ville, consciente que le développement de la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire inscrit dans la loi du 11 février 2005, est facilitée par la socialisation précoce au sein d'établissements de la petite enfance et de centres de loisirs, a développé un certain nombre d'actions.

6.6.1. Accueil des enfants dans les structures de la petite enfance

La Ville compte 12 structures collectives (crèches ou multi accueil) et 3 relais petite enfance.

Toutes les crèches de la Ville accueillent 1 ou 2 enfants en situation de handicap ; le handicap peut être connu avant ou après l'accueil de l'enfant.

La Direction de la Petite Enfance construit des partenariats avec :

- Les parents, pour recueillir auprès d'eux les informations relatives aux habitudes de leur enfant, aux solutions mises en place au domicile mais aussi pour organiser le suivi global de l'enfant et mettre en place des adaptations d'ordre pédagogique.

Compte tenu du jeune âge des enfants les équipes peuvent avoir à accompagner les parents après l'annonce du handicap.

- Les structures médico-sociales, pour travailler en réseau avec une équipe pluridisciplinaire prenant en charge l'enfant.
- L'instance de Médiation et de Recours du service départemental de la PMI, dans le cadre de réunions sur le lieu d'accueil pour permettre aux équipes d'être accompagnées et de réfléchir sur l'évolution de l'enfant et de sa place dans la structure.

La Direction de la Petite Enfance fait le choix, lorsque cela est nécessaire de renforcer l'équipe de la structure pour qu'elle accueille l'enfant handicapé, et non de créer un poste attaché à l'enfant.

Un important travail a été conduit auprès des professionnels des **crèches** :

- Formation des agents

Mise en place d'un groupe d'analyse de la pratique professionnelle animé par une psychologue pour les éducateurs de jeunes enfants de novembre 2014 à juillet 2015. La psychologue est intervenue dans le cadre de groupes de professionnels inter-crèches ou sur site en fonction de demandes. Suite à ces groupes, des formations seront proposées.

Remise aux directrices de crèche d'un document précisant les différents partenaires et ressources : il s'agit d'un document mutualisant les différentes ressources sociales et médico-sociales utilisées par les différents professionnels exerçant dans les crèches.

- Communication auprès des parents

Un dépliant à destination des parents a été élaboré pour informer les parents des possibilités d'accueil de leurs enfants dans les structures petites enfance de la Ville (édité en septembre 2014).



Un travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap par des **assistantes maternelles** a par ailleurs été amorcé :

- Réunions de travail en partenariat avec le Conseil Départemental (PMI, ADDAI : Agence Départementale de Développement de l'Accueil Individuel et Instance de Médiation et de Recours) et la Ville.
- Rencontre des assistant-es maternel-les dans les relais et diffusion d'un questionnaire, notamment lors de 2 temps d'échange auxquels 24 assistant-es maternel-les ont participé. 51 questionnaires ont été remplis.

Entre novembre et décembre 2015 une réunion de sensibilisation a été organisée dans chaque relais animée par la PMI et l'Instance de Médiation et de Recours. 31 assistant-es maternel-les y ont participé.

Un travail sur une plaquette d'information à destination des assistantes maternelles a été amorcé, sa diffusion est prévue courant 2016.

6.6.2. La scolarisation

- **Mise en accessibilité des écoles**

Les écoles sont traitées prioritairement dans le cadre de la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée. Au delà des travaux de mise en accessibilité (comme ceux réalisés sur l'école Paul Bert par exemple), la Direction des bâtiments achète du mobilier adapté (chaise, bureau...).

Lorsque indépendamment des coûts, les travaux d'accessibilité ne permettent qu'un usage très limité (exemple de l'école Guy Mocquet), il est proposé aux familles une orientation vers une autre école du quartier, le cas échéant avec une aide en matière de transport.

- **Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS)**

Il y a 45 enfants accompagnés par une AVS dans les écoles maternelles et primaires de Montreuil 1.

Nous ne possédons pas encore les chiffres pour Montreuil 2, cependant, à ce jour tous les postes d'AVS ont été pourvus. Il n'y a donc pas d'enfant en attente d'AVS.

A la rentrée 2015, Montreuil comptait 5 CLIS situées dans les écoles suivantes :

Paul Lafargue : 12 enfants

Fabien : 11 enfants

Jules Ferry 1 : 12 enfants

Joliot Curie 1 : 11 enfants

Diderot 1 : 12 enfants

• **Les enfants et adolescents suivis ou accueillis par des structures situées à Montreuil (2015):**

		Résident à Montreuil	Effectif total
IME Bernadette e Coursol :	EMP (6-14 ans)	15	17
	EMPRO (14- 20ans)	9	17
	USEAP (5-20ans)	4	16
	SESSAD Ado	7	26
	SEESAD enfants	3	20
SESSAD T21	Ado	11	35
	Enfants (Bagnolet)	7	47
Envoludia (ado et jeunes adultes polyhandicapés)		0	26
Unité de Pédopsychiatrie Périnatale (Noisy le Sec :)		75	230

En 2014 : la file active du CMPP de Montreuil, nombre d'enfants/ adolescents reçus dans l'année, a été de 597 pour 9 454 séances réalisées. En 2015 : la file active a été de 555 pour 9 411 séances réalisées.

6.6.3. Accueil des enfants dans les centres de loisirs et antennes jeunes

Nombre d'enfants accueillis en 2014-2015 :

- 54 enfants en situation de handicap ont régulièrement fréquentés les accueils de loisirs
- 49 postes d'animateurs supplémentaires ont été validés sur l'année afin d'améliorer l'accueil d'enfants en situation de handicap (temps plein ou contrats horaires). La CAF a versé à la Ville une subvention de fonctionnement à hauteur de 38 200€ en 2015 qui a contribué aux frais de ressources humaines.
- 11 enfants en situation de handicap ont fréquentés les séjours de vacances avec 5 renforts pédagogiques
- 1 animateur maîtrisant la LSF a été embauché pour l'accompagnement d'un enfant sourd en séjour de vacances
- accueil d'une classe ULIS (Jules Ferry) sur Allevard avec 2 renforts dédiés
- amorce de la refonte du dispositif EABEP (enfants à besoins éducatifs particuliers) (commission, formations, accompagnement,...). Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un dispositif permettant d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap en soutenant les équipes. Les enjeux sont de mieux connaître les enfants, d'anticiper les accueils, et de favoriser la coordination des services (crèches, centres de loisirs, écoles).

Une convention de partenariat est signée entre des IME (par exemple : Bernadette Coursol, Jean Macé) et des centres de loisirs pour l'accueil d'enfants.

Par ailleurs l'antenne jeune Diabolo a accueilli 5 jeunes de l'IME Bernadette Coursol entre avril et juin 2015. La convention sera reconduite en 2016.

6.6.4. Soutien aux parents d'enfants handicapés

Le bilan des Cafés des Aidants mené en partenariat avec l'association française des aidants, le CLIC et la Mission Handicap une fois par mois, a montré que réunir des aidants de personnes âgées et des aidants de personnes handicapées n'offrait pas un cadre adapté pour favoriser les échanges.

Le Café des Aidants a continué à se réunir une fois par mois pour les aidants des personnes âgées. La loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015 ouvre de nouveaux droits aux aidants de personnes âgées (par exemple majoration du plan d'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant), elle sera mise en œuvre courant 2016.

Par ailleurs, le CLIC en partenariat avec France Alzheimer a proposé en 2014 une formation gratuite pour les aidants sur Alzheimer, une seconde est proposée en 2016.

Depuis 2013 un groupe de paroles animé par deux psychologues de l'association SOLIENKA et gratuit pour les parents d'enfants en situation de handicap s'est constitué et est soutenu par la Ville de Montreuil.

PAROLES EXCEPTIONNELLES


PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS ?

VEZ-VOUS EXPRIMER, ÉCHANGER, TROUVER UN SOUTIEN, DES SOLUTIONS...

CHAQUE 1^{ER} MARDI DU MOIS DE 18H30 À 20H00
62, RUE VOLTAIRE, MONTREUIL

À l'initiative de parents d'enfants handicapés, la ville de Montreuil, en partenariat avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis et l'association Solienka, a ouvert un **groupe de paroles**.

CONTACT : solienka@orange.fr
Tél. : 06 38 35 23 95 / 01 43 63 72 11

Solienka **seine-saint-denis** LE DÉPARTEMENT  **Montreuil.fr**

- 2013 : Co-construction du Groupe de Paroles : 10 séances pour définir les objectifs du groupe.
- 2014 : Ouverture du Groupe « Paroles Exceptionnelles » aux autres Parents et travail sur la communication (diffusion d'affiches, de flyers, mise en ligne sur le site de la Ville, information des PMI et structures médico-sociales..)
- 2015 : 6 nouveaux Parents ont été accueillis dans le groupe mais sur l'ensemble des séances le groupe n'a pas dépassé 4 personnes accueillies à chaque fois. Ce nombre de participants reste faible pour créer une dynamique collective propice aux objectifs et besoins fixés dans le cadre de ce projet.
- Pour 2016, il semble pertinent de modifier l'approche « groupe de parole » en individualisant davantage les accueils et les soutiens psychologiques.

6.7. Accès à la santé

La Direction de la Santé considère la personne en situation de handicap comme un usager de la santé à part entière et se pose la question de son accueil dans les lieux de prévention, de dépistage et de soins.

A ce titre, l'accès à la santé des personnes handicapées est inscrit dans le contrat local de santé (CLS), et notamment dans la fiche action visant à « favoriser l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap ». Le CLS est cosigné par la Ville, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Il a fait l'objet d'un diagnostic participatif partagé.

La Mission Handicap participe à différents groupes de travail s'inscrivant dans le CLS, par exemple sur la santé des adolescents, sur la précarité et l'accès aux soins (réseau précarité) et au conseil local en santé mentale. Elle contribue ainsi à la prise en compte du handicap dans les différentes thématiques abordées.

6.7.1. Accessibilité de l'offre de soins

Les médecins libéraux

Le service sécurité incendie et la mission handicap ont conseillé les professionnels de santé exerçant en libéral sur les démarches administratives relative à la mise en accessibilité de leur cabinet et le dépôt de leur Ad'AP.

Les centres municipaux de santé (CMS)

La mise en accessibilité des centres est prévue dans le cadre de l'Ad'AP.

La mise en accessibilité du CMS Daniel Renoult est programmée pour 2016, ce projet inclut la formation du personnel administratif, médical et paramédical, la signalétique, l'achat de matériel adapté ainsi que les travaux sur la voirie effectués en début d'année 2016. Un partenariat a été travaillé avec l'Agence Régionale de Santé et la Fondation Malakoff Médéric qui soutiennent et financent en partie ce projet dans le cadre d'une expérimentation sur l'accès à la santé des personnes handicapées et qui inclut 5 Centres de santé, tous statuts confondus, en île-de-France.

Par ailleurs, dans les 5 centres et lorsque cela est nécessaire, les consultations sont adaptées en :

- préparant en amont la consultation avec l'aidant
- évitant l'attente
- prévoyant un temps de consultation plus long et une assistance (transfert, habillage...)

6.7.2. Les actions menées par les professionnels des CMS

Les actions menées par les dentistes :

Depuis plusieurs années la Ville de Montreuil, via les Centres Municipaux de Santé Daniel Renoult et Bobillot, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le réseau Rhapsodif favorisent la prévention, le dépistage et l'accès à des soins dentaires spécifiques :

- Aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, adhérentes du réseau Rhapsodif
- Aux enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans, accueillis au sein d'établissements médico-sociaux volontaires

Chaque année une quarantaine de patients sont suivis par le service dentaire dans le cadre de Rhapsodif ainsi qu'une vingtaine de patients handicapés hors convention Rhapsodif.

Deux dentistes sont titulaires d'une attestation de formation aux soins sous MEOPA ainsi qu'un troisième qui est en cours de recrutement.

L'un d'eux a suivi à l'AP HP les 26 et 27 novembre les journées d'études polyhandicap et IMC douleurs, nouvelles approches thérapeutiques et est inscrit à une journée d'initiation à l'hypnose médicale. Un autre suit actuellement les cours du DIU de psychiatrie de liaison et de soins somatiques en santé mentale.

Dans le cadre des travaux au premier étage du centre Bobillot et du projet d'accessibilité du centre Daniel Renoult, les fauteuils dentaires ont été choisis avec un unit sur cart afin d'améliorer l'accessibilité notamment aux personnes à mobilité réduite et d'IMC élevé et de réduire l'anxiété liée aux soins particulièrement pour les enfants et les personnes en situation de handicap.

Les dentistes tiendront un stand et réaliseront une journée de dépistage lors du forum de l'ESAT Marsoulan qui aura lieu fin mai 2016.

Les actions menées par les diététiciennes de la Ville :

Les diététiciennes des CMS, dans le cadre des consultations individuelles, ont pris en charge au moins 6 patients en situation de handicap (mental, moteur ou sensoriel) en 2015.

Un projet de sensibilisation à l'équilibre alimentaire a débuté en 2014 au sein de l'ESAT Marsoulan. Il est prévu que cette action s'étende sur 2016-2017.

Cette action concerne les travailleurs et les agents de l'établissement. Son objectif est multiple :

- Sensibiliser les agents de l'ESAT à l'équilibre alimentaire pour qu'à leur tour ils deviennent les ambassadeurs de l'équilibre auprès des usagers.
- Aider les agents, et les usagers par la suite, à avoir une alimentation adaptée à leurs besoins tout en respectant leur culture et mode de vie.
- Échanger les savoirs et compétences et répondre aux questions des agents.

Une journée a donc été organisée avec le déroulé qui suit :

- Matinée : une animation sur les bases de l'équilibre alimentaire sous forme de séminaire.
- Après-midi : un travail en groupe de 15-20 personnes sous forme d'échanges, de jeux ou de quiz.

Les conseillères conjugale et familiale ont amorcé un partenariat avec le SESSAD Trisomie 21. Une action sur la sexualité pourrait voir le jour courant 2016.

6.8. Accès à la culture

L'accessibilité des équipements culturels est inclus dans l'Ad'AP.

La question de l'accès à la culture pour tous, aux contenus culturels, aux équipements culturels constitue un enjeu important pour la Ville de Montreuil.



Les partenariats entre la Mission Handicap et la Direction du Développement Culturel se sont renforcés, notamment dans le cadre de la rédaction d'un guide, en partenariat avec le pôle web, recensant l'offre culturelle accessible sur la Ville. Le guide de l'offre culturelle accessible à Montreuil a été diffusé en 2014 et est disponible sur le site de la ville.

6.8.1. Le centre d'art contemporain : Le 116

Le 116 s'engage pour faciliter l'accès de tous à la culture et plus spécifiquement à l'art contemporain et porte « une attention particulière » à l'accueil et à l'accompagnement des publics en situation de handicap.

Le centre d'art est accessible à tous les publics en situation de handicap, moteur, visuel, auditif, mental ou psychique. Il reste cependant quelques petits aménagements à opérer (notamment le manque de revêtement dans l'ascenseur qui crée une petite marche).

L'équipe chargée des publics et de la médiation a été formée pour répondre précisément aux besoins des publics en situation de handicap et le personnel d'accueil est sensibilisé aux handicaps. La chargée de médiation et des publics a suivi en mars 2015 une formation sur la médiation adaptée.

Une stagiaire spécialisée sur la médiation pour handicap visuel a été recrutée.

Les visites adaptées des expositions

Le 116 propose, à chaque exposition, des activités adaptées pour le public déficient mentaux. Ces activités sont imaginées et animés par une artiste-médiatrice sensibilisée aux handicaps.

Près d'une dizaine de visites avec différentes structures médico-sociales ont été organisées.

Depuis son ouverture, le 116 accueille, à chaque exposition, les résidents de la Fondation Rothschild.

Des conférences interprétées en langue des signes

La saison 2014-2015 du cycle de conférences « L'Art contemporain expliqué à ma mère » en partenariat avec l'association Connaissance de l'art contemporain et le théâtre Berthelot, a été interprétée en langue des signes française (LSF). Soit 6 conférences d'octobre 2014 à mars 2015.

Handicap visuel

Depuis 2015, le centre d'art propose, à chaque exposition, des activités multi-sensorielles conçues pour le public en situation de handicap visuel.

Les visites descriptives et tactiles dans le noir : ce sont des visites commentées des expositions ouvertes au tout public et adaptées au public déficient visuel. La médiatrice propose une description approfondie des œuvres exposées. Certaines œuvres peuvent être exceptionnellement touchées par le public.

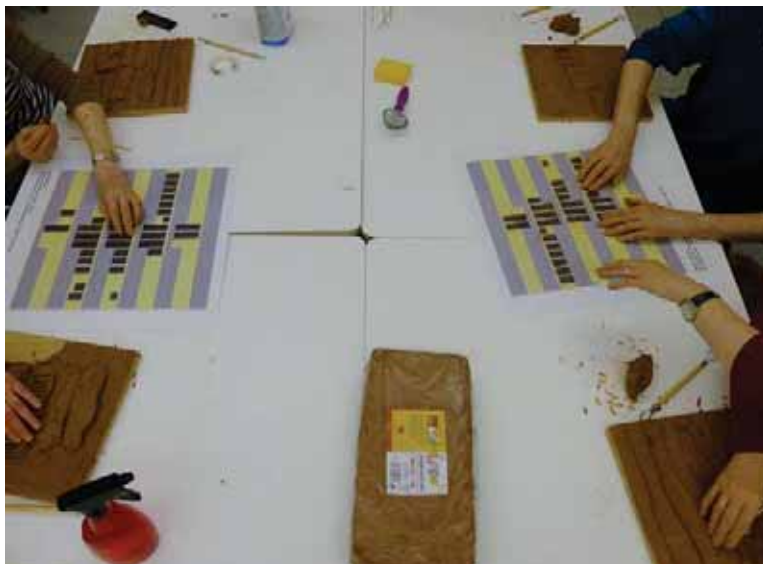
Ces visites permettent d'entrer en contact direct avec l'univers de l'artiste.

Les activités sont imaginées et animées par une médiatrice -artiste sensibilisée aux handicaps, elles sont gratuites et sur réservation.

Des ateliers de pratique artistique spécifiques sont proposés aux personnes aveugles et malvoyantes.

Atelier autour de la reproduction tactile de l'oeuvre d'Heidi Wood

Par exemple : À partir d'une interprétation tactile d'une œuvre de l'exposition, l'atelier propose aux participants de reconstruire cette œuvre, avec de l'argile : une expérience sensorielle qui permet de découvrir le langage graphique de l'artiste et de créer une image mentale de l'œuvre en appréhendant les lignes et les formes.



En 2015, 2 visites suivies d'ateliers ont été proposées. Ils ont tous deux été complets (5 places, une séance avec l'ESAT Marsoulan).

Il est prévu de poursuivre ces ateliers en 2016.

Une reproduction en relief tactile en 2 exemplaires d'une œuvre de l'artiste Heidi Wood a été commandée (600€). L'objectif à terme est de réaliser une œuvre tactile par exposition, soit 3 par an, afin de constituer une collection tactile.

Maquette du bâtiment



Deux maquettes tactiles du bâtiment sont utilisées pour les visites descriptives.

Un document d'information pratique du 116 en braille et caractères agrandis, est mis à la disposition du public (100 exemplaires : 200€).

Perspectives 2016 :

A partir de 2016, le 116 proposera, à chaque exposition, des activités en langue des signes pour le public sourd et malentendant. Une visite guidée en LSF suivi d'un atelier tous deux animées par une médiatrice artiste malentendante signante (sans interprétariat). La première aura lieu en juin 2016 et aura pour thème l'alimentation, le titre de l'atelier : « Viendras tu manger sur une nappe propre? ».

La création d'un document en version « facile à lire et à comprendre » (FALC) est aussi prévue.

6.8.2. Le Cinéma Le Méliès

L'ascenseur et les emplacements réservés rendent accessibles les 6 salles aux personnes à mobilité réduite et en fauteuil.

Nombre de places PMR par salle : Salle 1 : 8 ; Salle 2 : 7 ; Salle 3 : 5 ; Salle 4 : 5 ; Salle 5 : 3 ; Salle 6 : 3

Certaines projections sont accessibles aux personnes en situation de handicap sensoriel : séances en version française sous-titrée et Audio-Description dans une salle. Une deuxième salle pourrait être équipée courant 2016.

Un tarif réduit à 4 € est proposé pour les personnes en situation de handicap, un accompagnateur bénéficie d'une entrée gratuite.

Le personnel a été sensibilisé à l'accueil du public en situation de handicap et deux séances d'initiation à la langue des signes leur a été proposées.

Un travail est en cours pour rendre le programme du cinéma accessible aux personnes malvoyantes et aveugles.

Séances en VFST accessibles aux personnes sourdes et malentendantes

1ère séance dans le cadre de la journée de sensibilisation "**En tous sens**" dans l'ancien Méliès, en partenariat avec la mission handicap qui a eu lieu : samedi 5 avril 2014 : *The Grand Budapest Hotel*

2014 : 21 films : 69 séances

2015 : 54 films : 103 séances

Séances en Audio-Description accessibles aux personnes déficientes visuelles et aveugles

Première séance en avril 2014 dans l'ancien cinéma, avec la projection du film *Rouge comme le ciel*, dans le cadre de la journée de sensibilisation "En tous sens", en partenariat avec la mission handicap.

Première séance en décembre 2015 dans le nouveau cinéma avec le lancement du système installé dans la salle 2. Projection du film *Belle et Sébastien*, dans le cadre d'une séance **Ciné Ma Différence**.

Événement :

Samedi 5 avril 2014 : 2 séances (VFST et en Audio-Description) - rencontre et débat avec l'association Retour d'Image et Marie Diagne, auteur et audio-descripteur du film, en partenariat avec la mission handicap et l'office du tourisme.

Avec un interprète en langue des signes

- 19 novembre 2014 : projection du film *Marie Heurtin* suivie de la rencontre avec l'actrice (sourde) Noémie Churlet

- 25 mars 2015 : projection du film *Avec nos yeux* suivie de la rencontre avec l'actrice (sourde) et directrice d'IVT Emmanuelle Laborit, en partenariat avec l'association Deux mains pour s'entendre.

samedi 10 octobre 2015 : projection du film *Le Pays des sourds* suivie de la rencontre avec le réalisateur Nicolas Philibert, dans le cadre des Rencontres du cinéma documentaire de Périphérie.

- 28 janvier 2016 : projection du film *J'Avancerai vers toi avec les yeux d'un sourd* suivie de la rencontre avec la réalisatrice Laetitia Carton

2 séances avec débat sur la santé mentale

20 mars 2015 *La fureur adolescente* avec le docteur Teboul et le docteur Bernard Topuz

8 avril 2015 *Avis aux intéressés* en présence du réalisateur Cédric Romain, de Danielle Hazera et Thomas Bouquet

Ciné Ma Différence

Un partenariat entre le communauté d'agglomération Est Ensemble, la Ville de Montreuil et l'association Ciné Ma Différence a été travaillé.

Une partie de l'équipe des bénévoles

Le recrutement d'une équipe de 16 bénévoles et leur sensibilisation sur une matinée a permis d'organiser les premières séances Ciné Ma Différence en fin d'année 2015. Ce dispositif permet de proposer des séances ouvertes à toutes et tous, personnes handicapées et personnes non handicapées avec un accueil privilégié pour les personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement.

Signalétique installée lors des séances



Ces séances adaptées proposent la présence permanente de 8 bénévoles, l'information du public, le son atténué et la diminution progressive de la lumière.

La première séance initialement prévue le samedi 14 novembre a dû être annulée en raison des attentats. La deuxième séance eu lieu le 12 décembre, le film *Belle et Sébastien*, l'aventure continue a été projetée en VFST. 72 spectateurs étaient présents, dont au moins 16 en situation de handicap. A noter la présence du Foyer d'Accueil Médicalisé des Bons Plans.

L'association Ciné Ma Différence fournit les supports de communication qui ont été diffusés largement.

Une séance est prévue chaque mois, le samedi à 16 heures.

6.9. Accès à la pratique sportive

La mise en accessibilité des équipements sportifs est inclus dans l'Ad'AP.

Les travaux d'accessibilité de ces équipements (travaux sur la voirie compris) sont estimés à 3 419 825€.

Les premiers équipements pour lesquels des travaux seront effectués sont les gymnases :

- Joliot Curie
- Robespierre
- Paul Bert
- et Delaune, pour lequel une demande de dérogation a été faite (mise en accessibilité partielle).

Les points relatifs à l'accueil des personnes handicapées et à l'organisation d'activités adaptées ont été renforcés dans les conventions triennales d'objectifs avec les principaux clubs sportifs. Les initiatives prises dans le champ du handicap par les associations sont ainsi soutenue, notamment par un encouragement financier.

La journée Handisport qui devait se tenir le 20 mai 2014 a été annulée compte tenu d'un incendie au centre sportif Arthur ASHE. A ce jour, les travaux de réhabilitation des terrains de tennis n'étant pas programmés, il n'y a pas de journée Handisport prévue.

Journal Municipal (octobre 2015)

Des salariés de trois entreprises du Bas-Montreuil sensibilisés au handicap par le handisport

Un temps de sensibilisation au handicap pour les salariés a été organisé au centre sportif Arthur Ashe en septembre 2015.

Cette manifestation a réuni plusieurs organismes de sécurité sociale implantés en Seine-Saint-Denis, dont deux à Montreuil (Cavimac organisateur et Camieg, participant). Son objectif était de mettre les participants en situation de handicap à travers la pratique d'activités sportives (parcours fauteuil, basket fauteuil, torball et tennis de table) pour les aider à mieux comprendre le handicap et ainsi mieux l'appréhender au quotidien. Des basketteurs professionnels en situation de handicap ont fait une démonstration de basket fauteuil aux participants.



■ Une vingtaine de salariés de trois entreprises montreuilloises du secteur de la sécurité sociale* se sont frottés toute la journée, jeudi 17 septembre, aux conditions particulières de la pratique d'un sport en situation de handicap. En partenariat avec le comité régional Île-de-France Handisport et la Ville, cette journée de sensibilisation qui se déroulait au complexe sportif Arthur-Ashe avait pour objectif de permettre au plus grand nombre de salariés de mieux appréhender les réalités du handicap, dans la vie de tous les jours comme au travail.

* Journée à l'initiative de la Cavimac (113 salariés), avec la participation de la Camieg (124 salariés) et de l'Accoss (624 salariés).

Parmi les nombreuses disciplines proposées par le mouvement associatif montreuillois, certaines sont ouvertes de manière organisée aux pratiquants en situation de handicap. Elles concernent tant les adultes que les enfants et se caractérisent dans les quatre natures de handicap : moteur, mental, visuel ou auditif.

Par exemple :

- Le RSCM section plongée a proposé des baptêmes de plongée au stage nautique. 6 adultes ont participé, ils étaient en situation de handicap moteur, mental et sensoriel (cécité).
- Tous aux échecs a proposé une initiation et découverte du jeu d'échecs à la MAS Glasberg et en club salle Cap Chanzy pour 6 personnes en situation de polyhandicap, handicap moteur psychique, mental et sensoriel.
- Le Roller Skating Montreuil a accueilli 5 personnes handicapées (handicap sensoriel : cécité et surdité) au gymnase Dorian.
- Le Club de Football Montreuil Souvenir 93 a proposé une activité sportive au stade Romain Rolland à deux jeunes présentant un handicap psychique et mental.
- Le Stand de Tir de Montreuil a accueilli deux personnes handicapées moteur (tir carabine et pistolet).
- Le RSCM section cyclos a proposé une activité de cyclotourisme sur les routes d'Ile-de-France à un adulte en situation de handicap mental
- Le RSCM section gymnastique a accueilli un enfant handicapé moteur au gymnase Dorian.
- Le GV Montreuil Forme pour Séniors, Enfants et Adultes (gym d'entretien) accueille des personnes sourdes, malentendantes et mal-voyantes (environ 10% des licenciés) au gymnase René Dorian.

Par ailleurs, deux athlètes de haut niveau en situation de handicap font partie du Club Athlétique Montreuillois (CAM).

6.10. Accessibilité du site Internet de la Ville et Référentiel Général d'accessibilité

La Ville mesure l'impact des nouvelles technologies d'information et de communication pour l'insertion sociale des personnes en situation de handicap. Elle travaille depuis plusieurs années à l'accessibilité de son site internet et a respecté l'échéance légale de 2012.

Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (le RGAA) fixe les règles techniques, sémantiques, organisationnelles et d'ergonomie que doivent respecter les services de communication publique en ligne.

Le RGAA prévoit que les contenus WEB doivent être « perceptibles, utilisables, compréhensibles et robustes ».

Le service web s'attache à respecter les préconisations du RGAA et a inclus ses normes dans le nouveau marché pour l'évolution du site internet.

7. Les actions de sensibilisation, de formation, de communication

7.1. Les actions de sensibilisation grand public

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, des actions de sensibilisation du grand public ont été mises en place pour accompagner l'évolution des représentations sur le handicap.

En partenariat avec l'office du tourisme :

Le 2 avril 2014 : une pièce de théâtre bilingue en français / langue des signes « Parle plus Fort ! » a été jouée au Théâtre Berthelot.

Le 3 avril 2014 le one man show de l'humoriste Guillaume Bats a été présenté en salle des fêtes.

Pour sa troisième édition, la manifestation Tous pas pareils, Tous Égaux s'est déroulée en salle des fêtes le 18 octobre 2014.

Les enjeux de cette manifestation tout public sont nombreux :

- L'organisation même de cette journée a contribué à l'animation et au développement d'un réseau de partenaires institutionnels ou associatifs concernés par le handicap. Le jour-même, toutes les institutions médico-sociales de la Ville étaient présentes, de nombreuses associations montreuilloises également.
- Il s'agit aussi, de contribuer, en mixant public valide et en situation de handicap, à faire évoluer les représentations du handicap et des personnes handicapées, et ainsi contribuer à rompre l'isolement.

Contenu de la manifestation :

- des expositions, travaux (peintures, mosaïques, photos, masques, dessins...) réalisés au sein des différents établissements médico-sociaux de la Ville et par des artistes valides ou en situation de handicap,
- des informations, délivrées par les nombreuses associations présentes et représentants les différents types de handicap (visuel, auditif, moteur, mental)
- un parcours de mobilité en fauteuil ou à l'aveugle, pour se mettre en situation
- de spectacles de musique, de danse d'artistes en situation de handicap ou non

Cette manifestation intitulée « Tous pas Pareils, Tous Égaux : rencontres festives et culturelles autour du handicap » a vocation à être reconduite tous les ans. Elle n'a pas eu lieu en 2015, mais se déroulera dorénavant en juin, ce qui permettra la valorisation d'actions menées dans les centres de loisirs et écoles.



7.2. Les actions de formation en direction des professionnels

Une formation sur le thème de "l'accueil des personnes en situation de handicap" a été organisée en 2015 à destination des agents d'accueil de la Ville.

20 personnes (CCAS, accueil, CMS...) ont bénéficié de cette action organisée avec le CNFPT. La chargée de mission handicap est intervenue une demie journée pour présenter les actions en matière d'accessibilité et les manifestations de sensibilisations au handicap menées sur la ville.

A l'issue de l'a formation, les agents d'accueil ont été capables de mieux identifier le cadre juridique et les différents types de handicap de découvrir les événements de sensibilisation proposés sur le territoire, de repérer les ressources partenariales, par exemple la possibilité de solliciter des interprètes en langue des signes françaises.

Deux nouvelles sessions sont prévues en 2016 sur cette thématique, une en juin et une en novembre.

Par ailleurs, en 2014, un agent de la direction des sports a suivi la formation intitulée : "Les dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap", et un agent du service petite enfance la formation intitulée : "L'accueil en établissement petite enfance du jeune enfant en situation de handicap et de sa famille".

7.3. Sensibilisation des commerçants sur leurs obligations en matière d'accessibilité

La Ville a développé un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Seine Saint-Denis. Celui-ci a permis d'organiser une matinée d'informations et d'échanges le 17 novembre 2014 sur le thème de l'accessibilité des commerces au public handicapé (annexe n°2).

Lors de cette réunion les termes de la loi et les démarches à suivre ont été exposés par la CCI et les services de la Ville. Rêve Bleu et Retina France ont apporté un témoignage en tant qu'associations représentant les consommateurs et les personnes en situation de handicap. Un dossier reprenant les dispositions à respecter a été remis aux participants.

Le service sécurité incendie et la mission handicap ont pu renseigner les commerçants sur la mise en accessibilité de leurs locaux dans le cadre du dépôt des Ad'AP.

7.4. Les actions de communication

La Direction de la Communication a contribué à la sensibilisation au handicap. Plusieurs articles du journal municipal, ont permis d'annoncer ou de revenir sur des actions phares comme par exemple (annexe n°3) :

- l'après midi de sensibilisation Tous pas pareils, Tous égaux
- les travaux de mise en accessibilité de la voirie

De plus, le journal municipal dans sa rubrique 100% utile indique dans chaque numéro :

- le numéro d'aide handicap école : plate-forme national pour simplifier les démarches des familles avec les services scolaires
- le numéro national d'urgence pour les personnes sourdes accessible par fax ou SMS en cas d'urgences médicales, d'accidents, d'incendies...
- le numéro de la plate-forme nationale pour les personnes âgées ou personnes handicapées victimes de violence.

L'étude des moyens à mettre en œuvre pour rendre le journal accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes sera menée courant 2016.

8. Gouvernance, coordination et conseil

8.1. L'instance d'élaboration et de mise en œuvre de l'Ad'AP

Les directions des bâtiments, des espaces publics et de l'environnement, et de la santé, accompagnées par un assistant à maîtrise d'ouvrage se sont réunies régulièrement pour travailler à l'élaboration de l'Ad'AP. Entre mars 2014 et décembre 2015, au moins 15 rendez-vous se sont déroulés, dont 7 réunissant les directions des bâtiments, des espaces publics et de l'environnement, et de la santé.

La ville de Montreuil considère les AD'AP comme un levier pour poursuivre le changement de culture et de regard.

La méthodologie de travail qui a été retenue vise :

- à définir des solutions de mise en accessibilité répondant à la fois à une vraie qualité d'usage pour l'ensemble des usagers et y compris ceux en situation de handicap tout en prenant en considération les réalités financières, techniques, fonctionnelles et d'organisation des structures.
- à tendre à une accessibilité de l'ensemble de l'offre de services équitablement répartie sur le territoire, Montreuil faisant l'objet d'un découpage en 6 secteurs et 14 quartiers.

La priorisation des travaux a été mise en œuvre au regard des considérations suivantes :

- priorité aux ERP 1 à 4 et en particulier aux écoles et centres de loisirs qui représentent plus de 50% des sommes à engager pour les ERP de cette catégorie
- examen systématique des diagnostics accessibilité pour chaque ERP afin de croiser les considérations de la direction des bâtiments et des espaces publics (travaux d'assainissement préalable aux travaux d'accessibilité, travaux sur l'espace public...)
- une hiérarchisation sur 3 périodes de 3 ans ; une attention particulière a été portée sur les travaux programmés sur les 3 premières années au regard des ressources financières et humaines mobilisables.
- une analyse qui part des besoins recensés pour chaque type de bâtiments et par secteurs et/ou quartiers
- Une attention particulière a été portée aux accès, à l'accueil, aux grands axes de circulation verticale et horizontale.

Ce document de programmation des travaux d'accessibilité comprend les interventions sur les bâtiments communaux et sur la voirie.

Il a été présenté lors de la réunion de la commission communale pour l'accessibilité du 2 décembre (annexe n°4 : avis de la CCA).

Des réunions de suivi de la mise en œuvre de l'Ad'AP seront programmées régulièrement.

8.2. L'animation du réseau des professionnels du secteur handicap

Le développement d'un réseau de professionnels du secteur du handicap par la Mission handicap passe par :

- de nombreux échanges avec les responsables et les équipes pluridisciplinaires des instituts spécialisés de la Ville
- le développement de projets communs (journée de sensibilisation par exemple)
- des groupes de travail entre structures médico-sociales qui permettent la mise en lien des acteurs (proposés en 2016)

Développement et animation d'un groupe de travail autour de l'autisme :

Ce réseau est composé de parents et de professionnels. Il a pour objectif de soutenir les personnes autistes et leurs familles.

Il s'est réuni à 4 reprises, son organisation facilite les échanges et la mise en lien.

Accueil et suivi des adultes handicapés par les structures médico-sociales situées à Montreuil :

Le Foyer d'Accueil Médicalisé des Bons Plants accompagne 20 adultes atteints de troubles du spectre autistique en internat, trois d'entre eux sont montreuillois, et 4 en externat.

En 2014, le SAMSAH a accompagné 84 usagers, 16 résidant sur Montreuil. En 2015, le SAMSAH a accompagné 87 usagers, 15 résidant sur Montreuil.

La Maison d'Accueil Spécialisée Alexandre Glasberg accueille 30 personnes en accueil définitif, et deux personnes en accueil temporaire :

- en 2014 : 15 personnes en accueil temporaire et 30 personnes en accueil définitif, soit 45 personnes
- en 2015: 14 personnes en accueil temporaire, 30 personnes en accueil définitif, soit 44 personnes

Cap'Santé a pris en charge pour des soins infirmiers à domicile sur Montreuil : 29 personnes âgées dépendantes et 23 personnes handicapées.

Le Service d'Accueil de Jour et le Foyer d'Accueil Médicalisé de jour de l'AFASER accueillent 26 personnes adultes dont 7 vivent à Montreuil. Trois d'entre elles résident en foyer d'hébergement et sur ces trois personnes, deux sont originaires de Montreuil et leurs familles y résident.

L'ESAT Marsoulan accueille 270 travailleurs dont 45 adultes handicapés habitant sur la commune de Montreuil.

La Section d'Adaptation Spécialisée accueille 37 jeunes adultes dont 5 montreuillois , et le micro-ESAT 7 travailleurs handicapés dont 1 montreuillois.

8.3. Le groupe de travail des personnes handicapées

Un groupe de travail des personnes handicapées, le Collectif Handicap, existe depuis plusieurs années à Montreuil. De nombreux membres de ce groupe participent aux groupes de travail constitués et animés par la Mission Handicap dans le cadre des concertations organisées sur les différents projets menés sur la Ville.

Ce collectif a cessé de se réunir courant 2015, ses membres se sont constitués en association.

9. Conclusion

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » marque un tournant important en France dans la prise en compte des besoins et attentes des personnes handicapées.

La ville de Montreuil l'applique, par obligation légale mais surtout par volonté car elle a pleinement conscience que le principe fondamental de l'accessibilité de tout pour tous constitue un enjeu sociétal. L'accessibilité n'est pas une fin en soi, mais un moyen de lutte contre les discriminations pour l'inclusion de tous dans la vie de la cité.

La politique que mène Montreuil en matière d'égalité des droits et des chances, de participation et de citoyenneté des personnes handicapées s'appuie sur :

- les avis, les demandes et les propositions des associations représentatives
- le travail en transversalité et l'inclusion dans tous les projets municipaux de la dimension du handicap
- la définition de l'accessibilité comme un déterminant de l'évolution du regard sur le handicap et une condition de la citoyenneté effective de tous.

L'année 2015, notamment avec le dépôt de l'Ad'AP, marque la concrétisation de la mobilisation de l'ensemble des services municipaux sur la question de l'accessibilité.

La ville de Montreuil mesure le travail qu'il reste à mener en matière d'accessibilité et donc de plein exercice par les personnes handicapées de leur citoyenneté. Si la politique conduite commence à irriguer tous les projets municipaux, elle doit se poursuivre sur le long terme, avec la participation active des personnes handicapées.

10. Annexes

Envoyé en préfecture le 18/02/2015
Reçu en préfecture le 18/02/2015
Affiché le 19/02/2015

Direction de l'administration générale
Secrétariat général

ARR2015_0099



ARRETE DU MAIRE

Objet : Composition de la Commission communale pour l'accessibilité

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-3 ;

Considérant que la ville de Montreuil entend marquer sa volonté politique de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap résidant sur son territoire ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la composition de la Commission communale pour l'accessibilité ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le Maire, président de droit de la Commission communale pour l'accessibilité, délègue cette fonction, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Mme Danièle CREACHCADEC, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance et au handicap.

Article 2 : Le collège des élus au sein de la Commission communale pour l'accessibilité est fixé comme suit :

NOM Prénom	FONCTION
M. Bélaïde BEDREDDINE	Adjoint au Maire délégué à l'éducation, à l'enfance et la petite enfance
M. Tarek REZIG	Adjoint au Maire délégué à la jeunesse
Mme Halima MENHOUDJ	Adjointe au Maire déléguée aux personnes âgées
Mme Dominique ATTIA	Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales et aux solidarités
Mme Djeneba KEITA	Adjointe au Maire déléguée au développement de la vie économique, à l'emploi et à la formation professionnelle
M. Stephan BELTRAN	Conseiller municipal délégué au logement et à l'habitat
M. Florian VIGNERON	Adjoint au Maire délégué aux affaires générales, aux bâtiments et travaux, à la mémoire et aux anciens combattants et aux cultes
Mme Riva GHERCHANOC	Adjointe au Maire déléguée à la santé, à l'égalité femme / homme, à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la lutte contre les discriminations
Mme Anne-Marie HEUGAS	Adjointe au Maire déléguée aux sports
Mme Catherine PILON	Adjointe au Maire, déléguée aux transports, aux déplacements, à la circulation et au stationnement
Mme Manon LAPORTE	Conseillère municipale représentant la minorité
Mme Sophie BERNHARDT	Conseillère municipale représentant la minorité

Article 3 : Le collège des membres des associations représentant les personnes handicapées, des usagers et des personnalités qualifiées est fixé comme suit :

NOM Prénom	ASSOCIATION / FONCTION
Mme Gisèle CABRELLI	Association française contre les myopathies (AFM 93)
M. Mamadou DIOP	Association des paralysés de France (APF 93)
Mme Sylvia GAYMARD	Association trisomie 21 93
Mme Catherine VELLA	Association deux mains pour s'entendre
M. Jacques GEERSTMANN	Union nationale des amis et des familles de malades psychiques (UNAFAM)
M. Michel PODGOURSKI	Collectif Montreuil Handicap
Mme Geneviève BIDAN	Foyer d'accueil médicalisé des Bons plants
M. Michel EYROLLE	ESAT Marsoulan
Mme Rachel DIAZ	Association COS (pour son volet handicap)
M. Patrick ROBINET	Association gestionnaire APEI « Les Papillons Blancs de Vincennes »
Mme Cécile ASSEMAT	Association Cap Santé
M. Fernando PINTO DA SILVA	Association nationale des maîtres de chiens guides d'aveugles (ANMCGA)
M. Bruno MOLARO	Personnalité qualifiée

Article 4 : Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission en préfecture et de sa publication ou son affichage ou sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil, le 18 FEV. 2015

Le Maire,

Patrice BESSAC



Les délégations des élu-es suivants ont changé récemment :

- Mme Dominique ATTIA est adjointe déléguée à l'Education et à l'Enfance
- M. Florian VIGNERON est adjoint délégué aux affaires sociales et aux solidarités, aux bâtiments et aux travaux, aux Cultes, à la mémoire et au Cimetière
- M. Belaïde BEDREDDINE est adjoint délégué aux Affaires générales, à l'Etat Civil et aux Elections.

Mme Rachel DIAZ (COS) a été remplacée par M. Rahim KEBE.

Afin d'intégrer ces changements, un nouvel arrêté sera pris d'ici la fin de l'année.



« L'accessibilité de votre commerce, n'attendez plus ! »

Lundi 17 novembre 2014, de 9h à 11h30

A partir du 1er janvier 2015, la mise aux normes d'accessibilité des locaux commerciaux aux personnes handicapés et à mobilité réduite devient une obligation avec la mise en place d'un agenda de l'accessibilité programmé (Ad'AP). Qu'est-ce qu'un Ad'AP ? Quelles sont les obligations et les échéances ?

Un bref rappel de la loi n° 2005 – 102 :

- Un cadre et des sanctions
- Qu'est-ce qu'un Ad'AP ? Quelles obligations cela impose-t-il ?

Une mise en œuvre applicable par tous les commerçants :

- Que devez-vous rendre accessible ?
- Dans quel cas une demande de dérogation est-elle possible ?
- Qui prend en charge financièrement les travaux ?
- Quelles sont les aides financières possibles ?
- Quelle est la démarche administrative à suivre

Témoignages de personnes en situation de handicap :

- Association « Retina France »
- Association « Reve Bleu »

Un accompagnement de la CCI Seine-Saint-Denis

- Des outils pour faciliter l'engagement des commerces dans cette démarche

Intervenant :

Société Accèsmétrie, spécialisée dans la mise en œuvre de démarches d'amélioration de l'accessibilité de sites accueillant du public,

Temps d'échanges



Lieu

60, rue Franklin
93 100 Montreuil

En partenariat avec

Association RETINA

Association REVES
BLEUS



Repartez avec votre
guide accessibilité

L'accessibilité de votre commerce, n'attendez plus ! 17 novembre 2014 de 9h à 11h30

Coupon-réponse à retourner avant le 7 novembre 2014 par courrier au service de l'urbanisme commercial, 3, rue de Rosny, 93 100 Montreuil - jennifer.chevalme@montreuil.fr ou contactez le 01 48 70 61 03.

Nom et prénom _____ Fonction _____
Entreprise / Organisme _____ SIRET _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
E-mail _____ Tél. _____
Souhaite participer à la réunion (indiquer le nombre de participants) _____
Souhaite poser la question suivante _____

La CCI Paris Île-de-France collecte des informations pour assurer un suivi client. Les informations ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès que vous pouvez exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Vous disposez également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant que vous pouvez exercer auprès de cci93@cci93.fr ou en cas de difficulté auprès du cci93@cci93.fr

► www.cci93.fr

0820 012 112
Votre CCI vous répond

Chambre de commerce et d'industrie
départementale de Seine-Saint-Denis
191 avenue Paul Vaillant Couturier
93000 Bobigny

Tous pas Pareils Tous Égaux (octobre et novembre 2014) :



Handicap : des accès de culture

Vivre ensemble Tous pas pareils, tous égaux ! Samedi 18 octobre, l'hôtel de ville accueillera les troisièmes rencontres festives, interactives et culturelles autour du handicap.

Favoriser l'accès à la culture aux porteurs de handicap est une question de volonté, de moyens, d'imagination. Ainsi, les spectateurs mal ou non voyants du théâtre Berthelot peuvent désormais faire appel aux Souffleurs d'images. Ces derniers sont des étudiants en art qui accompagnent gratuitement les personnes déficientes visuelles, sur demande, en leur soufflant à l'oreille ce qu'il leur est invisible (voir encadré ci-dessous).



À travers le spectacle bilingue français/langue des signes *Parle plus fort !* joué au théâtre Berthelot, le 7 octobre, le metteur en scène Jean-Yves Augros veut montrer que les deux mondes, sourds et entendants, se ressemblent malgré leurs différences.

FACILITER LES DÉMARCHES ET L'ACCUEIL DES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Pour faciliter l'accueil et les démarches administratives des Montreuillois sourds ou malentendants pratiquant la langue des signes, la Ville a passé une convention avec Site LSF. Cette association met gratuitement à leur disposition un interprète en français/langue des signes française. Contacter l'association avec des moyens techniques adaptés (mails, SMS, webcam...) et prendre rendez-vous avec les services de la ville.

SAVOIR PLUS : Site LSF : 06 20 35 89 87 ou site.lsf@hotmail.fr
Sans oublier le 114, numéro d'urgence pour les personnes sourdes.

Interview



DANIÈLE CREACHCADEC,
conseillère déléguée à la petite enfance et au handicap

« Faire en sorte que chaque citoyen trouve sa place »

Dans quel état d'esprit abordez-vous votre délégation ?

Du passé nous n'allons pas faire table rase mais poursuivre le travail engagé et ouvrir de nouvelles voies. La loi de 2005 porte sur l'accessibilité des bâtiments, mais les personnes porteuses de handicap sont citoyennes avant d'être handicapées. L'idée est donc aussi de penser l'accessibilité à la citoyenneté, à la culture, aux loisirs, etc. En outre, œuvrer pour les personnes porteuses de handicap, c'est œuvrer pour tout le monde. En réalité, quand on pense le handicap, on réfléchit donc sur un projet de société.

Quelle est l'ambition de la manifestation « Tous pas pareils, tous égaux » ?

Le pivot de l'action municipale continue à être le changement

de regard. Regarder l'autre et nous demander ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour qu'il soit intégré. Physique ou psychique, le handicap est générateur de souffrance pour les personnes concernées comme pour leur entourage. Il ne génère pas forcément d'empathie mais parfois de la peur, souvent par ignorance. Et c'est la double peine. Celle du sentiment d'injustice et de la culpabilité renforcée par le regard des autres. Il faut faire de la pédagogie pour que chaque citoyen trouve sa place. D'où la manifestation « Tous pas pareils, tous égaux » : un temps culturel, ludique, interactif, pour sensibiliser tous les publics aux situations de handicap et leur donner de la visibilité. Sur cette opération, comme pour l'ensemble de la politique municipale, on co-construit avec les

personnes porteuses de handicap, les assos, les collectifs, les artistes...

Quels sont les autres chantiers ?

Informier et former les personnels accueillants, leur donner des outils supplémentaires comme avec l'association Site LSF (voir encadré ci-dessus) et mettre aussi en place une formation d'accueil, notamment en direction des enfants porteurs de handicap (agents des crèches, animateurs des centres de loisirs, etc.). Reste encore l'accès à l'emploi. Le pourcentage d'emploi de personnes handicapées à la Ville s'élève à 5,3 %. Pas question de s'en satisfaire. On peut dépasser l'obligation d'employer au moins 6% de personnes handicapées pour aller vers l'exemplarité à Montreuil ! ● **Propos recueillis par Anne Locqueneaux**

Les conférences sur l'art contemporain qui s'y déroulent sont aussi « signées » par une interprète LSF (langue des signes française) tandis que certains films du cinéma le Méliès sont sous-titrés sourds et malentendants. L'Office de tourisme, pour sa part, a investi dans une boucle magnétique (dispositif de sonorisation magnétique) destinée aux personnes malentendantes, deux audio-guides avec système d'amplification, une canne transformable en fauteuil et deux « sacs à dos-fauteuils ». Enfin,

rappelle Audrey Guchet-Attuil, chargée de mission Handicap à la direction municipale de la santé, « il existe désormais un référent accessibilité, quel que soit l'équipement culturel de la ville ».

Accessibilité culturelle, demandez le guide

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réaffirmé que les personnes en situation de handicap doivent bénéficier de tous les droits fon-



SOUFFLE-MOI UNE IMAGE

Maxime Caillaud gère le dispositif « Souffleurs d'images » au Centre recherche théâtre handicap (CRTH). Il décrypte ce drôle de rôle qu'il endosse parfois lui-même : « Pour bénéficier de cet accompagnement sur mesure pour les déficients visuels, il suffit de le préciser lors de la réservation du spectacle. Comme le souffleur

est invité par la salle partenaire du CRTH, le spectateur ne débourse que pour sa place. Ensuite, il demande un souffleur à l'association. Le jour J, souffleur et spectateur font connaissance avant le spectacle, conviennent d'un signe discret, car le soufflage se fait à la demande. Avant la représentation, le souffleur décrit les éléments de mise en scène et prévient les autres spectateurs de ce qui va se passer. Pas de panique, le souffleur chuchote pour ne pas gêner à l'issue de la séance, le binôme échange ses impressions sur l'œuvre présentée. »

SAVOIR PLUS : Renseignement et/ou réservation, souhaitée 15 jours en amont de la manifestation, au 01 42 74 17 87 ou information@crth.org, www.crth.org



damentaux. Inversant la logique, elle proclame l'urgence de prendre conscience que ce n'est pas le handicap qui constitue l'obstacle majeur mais bien l'incapacité de l'environnement à pouvoir y répondre. Et parce que le secteur artistique et culturel n'échappe pas à cette exigence éthique et démocratique, les services de la Ville travaillent donc à une accessibilité à la programmation et aux œuvres.

Accéder, mais aussi pratiquer : le guide de l'accessibilité culturelle détaille les lieux culturels et l'offre artistique des associations et artistes. Comme l'ajoute

Audrey-Guchet-Attu il, « *les personnes en situation de handicap sont acteurs du renouvellement des expressions créatrices et contribuent à la diversité, la vitalité et le rayonnement de la culture à Montreuil* ». La preuve, le 18 octobre, sur la scène et dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. ● A. L.

✘ SAVOIR PLUS :

Tous pas pareils, tous égaux, samedi 18 octobre de 14 h 30 à 17 h 30, salle des fêtes de l'hôtel de ville. Informations, animations, expositions, concerts, pôles de mise en situation de handicap moteur ou visuel. Tél. : 01 48 70 64 29 ou missionhandicap@montreuil.fr

SOLIDARITÉ EN FÊTE



© GILLES DEBROS

■ La citoyenneté, le vivre ensemble, le partage entre structures médico-sociales, associations, artistes et Montreuillois-es étaient de nouveau à l'honneur le 18 octobre pour les troisièmes rencontres festives, interactives et culturelles autour du handicap : « Tous pas pareils, tous égaux ». Au programme : expositions pour un autre regard sur le handicap, ateliers interactifs (mosaïque, marionnettes initiation à la langue des signes...), spectacles hip-hop, concerts, mais aussi des rencontres...

Travaux d'accessibilité sur la voirie (septembre 2015) :

Pendant l'été, la voirie s'est fait une nouvelle jeunesse à Montreuil

■ Tout au long de l'été, des travaux d'entretien de voirie ont été effectués aux quatre coins de Montreuil. Au carrefour des rues Émile-Zola et Lavoisier (*photo*), les travaux d'accessibilité sont achevés. Les trottoirs ont été élargis pour faciliter le passage des fauteuils roulants, des poussettes, la chaussée a été réduite et les traversées mises aux normes avec des bandes podotactiles pour les personnes malvoyantes. Des travaux d'accessibilité et de sécurisation ont lieu au carrefour des rues Charles-Delescluze et Aristide-Briand. Des travaux d'entretien de voirie (pose de potelet, création ou réfection d'îlots, etc.) ont été réalisés au cours de l'été dans une dizaine de rues.



© YÉRONIQUE GUILLEN

Lauriau. Le samedi de 14 h à 18 h ; le dimanche de 11 h à 13 h et de 15 h à 19 h. Tel. 06 80 36 98 75. Tarif 90 € par stage plus 90 € d'adhésion à Coriandre. Bielka.org et atelier-coriandre.org

Les dimanches Feldenkrais

DÉCOUVRIR SA VOIX

La méthode Feldenkrais permet de prendre conscience de nos mouvements dans l'espace et dans notre environnement. Avec plusieurs objectifs, parmi lesquels : la recherche de souplesse des articulations, la coordination des mouvements, l'étude des tensions inutiles et de leur influence sur la respiration, la réflexion... Pour cette séance, Brigitte Hebert, pédagogue certifiée Feldenkrais, et La Montagne dans la brume vous proposent d'aller à la rencontre de votre voix et d'en explorer les potentialités.

Dimanche 17 janvier

Centre Mendès-France, 59, rue de la Solidarité. De 10 h à 13 h. Tarif 40 €. Tel. 06 81 41 27 32 et www.lamontagne dans la brume.fr

Vers un nouvel état d'être

ATELIERS DE QI GONG SIBÉRIEN
Vous recherchez une activité corporelle qui propose détente, assouplissement, travail énergétique. Un atelier ouvert à tous.

Dimanche 17 janvier

Parc des Gulands. De 10 h à 13 h. Rendez-vous à l'entrée, rue Desiré-Preaux. Tel. 06 63 68 56 16. Tarif 25 €.

À l'affiche du Méliès

CINÉMA PUBLIC GEORGES-MÉLIÈS. 12, PLACE JEAN-JAURÈS. TÉL. : 01 83 74 58 20

INNOVATION

LE MÉLIÈS DÉSORMAIS ACCESSIBLE AUX MALVOYANTS

Le Méliès innove toujours plus en faveur de tous les publics et se dote de matériel pour les malvoyants et les malentendants : « les boucles magnétiques ». Une installation technique en cours et qui pourrait être effective à partir de janvier 2016. Trente casques et boîtiers individuels – qui se présentent comme les audioguides des expositions dans les musées – seront mis à la disposition des spectateurs. Les personnes malvoyantes bénéficieront d'une audiodescription du film. Un procédé qui consiste à synchroniser sur la bande sonore des descriptions de l'ambiance visuelle et de l'action



du film, entre les dialogues, permettant ainsi de suivre son développement sans l'intervention d'une tierce personne. « Il suffira de se mettre sur le bon canal. Ce système est déjà utilisé par la télévision », explique Caroline Carré, chargée de la conquête de nouveaux publics. « Pour le cinéma, les producteurs commencent à y penser de plus en plus. Surtout pour les films français et quelques films étrangers en version audiodécrite. » Ces installations découlent de la loi de 2005 sur l'accessibilité des créations artistiques aux personnes porteuses de handicap. « Le même dispositif, mais sur un autre canal, avec des sons amplifiés, pourra être utilisé pour les personnes malentendantes, mais uniquement appareillées », ajoute Caroline Carré. ■

SAVOIR PLUS : La Fabu, l'espace café-ciné, le nouveau restaurant-salon de thé du Méliès, vous accueille tous les jours, à partir de 14 h, pour un café, un goûter ou plus, le midi et le soir.

LA SÉLECTION DES NOUVEAUX FILMS



AU-DELÀ DES MONTAGNES, de Jia Zhang-Ke
Chine, fin 1999. Tao est courtisée par ses deux amis d'enfance, Zang et Lianzi. Zang, propriétaire d'une station-service, se destine à un avenir prometteur, tandis que Lianzi travaille dans une mine de charbon. Tao devra faire un choix scellant le reste de sa vie et de celle de son futur fils, Dollar. Sur un quart de siècle, entre une Chine en profonde mutation et l'Australie comme promesse d'une vie meilleure, les espoirs, les amours et les désillusions de personnages face à leur destin (sélection officielle, festival de Cannes 2015).

ÉVÈNEMENTS

- Du 16 décembre au 12 janvier, rétrospective Alexander Mackendrick en six films.
- Mercredi 30 décembre, à 14 h 30, *Star Wars – Le Réveil de la Force*, de J.J. Abrams (VF).
- Mardi 5 janvier, à 20 h 15 (avant-première), *Les Huit Salopards*, de Quentin Tarantino.

Tarifs du cinéma Le Méliès

Plein tarif : 6 €. Tarif réduit : 5 €. - 26 ans : 4 €. Dernière séance du mardi : 3,5 €.

PROGRAMME DU 16 DÉCEMBRE 2015 AU 5 JANVIER 2016

Annexe n°4 : avis de la commission communale pour l'accessibilité relatif à l'Ad'AP (02/12/2015)

Madame CREACHCADEC, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance et au handicap, présidente par délégation de la Commission rappelle l'ordre du jour de cette commission : la présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce document correspond à une programmation de travaux calée sur un calendrier de 9 ans et adossée à un plan de financement.

La rédaction de l'Ad'AP, qui sera soumis au vote du Conseil Municipal du 16 décembre 2015, est un véritable levier qui a permis de contribuer au changement de regard et de culture des services de la Ville et notamment des Bâtiments et de la Voirie qui sont remerciés pour la qualité du travail fourni.

Monsieur BON présente les missions confiées par la Ville au cabinet ASCAUDIT Mobilité, l'accompagnement à la mise en accessibilité du patrimoine d'une part, et l'accompagnement dans le montage du dossier Ad'AP d'autre part.

L'Ad'AP est ensuite exposé en suivant la trame de la notice d'accompagnement qui a été transmise au préalable aux membres de la Commission.

Les diagnostics ont été réalisés sur 162 établissements recevant du public, 143 d'entre eux sont concernés par l'Ad'AP. Un outil en ligne permet de géolocaliser ces différents ERP ainsi que le coût des travaux (Système d'Information Géographique).

Bien que cela ne soit pas une obligation réglementaire, l'Ad'AP de la Ville de Montreuil s'est attaché à respecter la chaîne de déplacements. Une partie du budget total concerne donc le coût des travaux de voirie. Le montant pour la dernière période est supérieur à celui des deux premières car y figure le « patrimoine incertain » de la Ville (par exemple les bâtiments qui seront démolis).

Des outils de suivi seront mis en place et deux points d'étape sont prévus, un premier 12 mois après le démarrage et un deuxième à mi-parcours.

Lors du débat, plusieurs membres de la Commission se sont interrogés sur la mise en accessibilité des ERP communautaires comme par exemple, la piscine, les bibliothèques ou le conservatoire qui ne font pas partie de l'Ad'AP de la Ville de Montreuil. Tous les diagnostics ont cependant été réalisés, y compris sur les équipements qui figureront dans l'Ad'AP de la communauté d'agglomération Est Ensemble.

Par ailleurs, des échanges entre la Ville et la CAEE se poursuivent au sujet de la question de l'accessibilité des établissements publics.

Il est précisé qu'en parallèle du dossier Ad'AP, les attestations d'accessibilité des ERP qui ne font pas partie de la programmation de travaux (parce qu'ils ont été construits après 2010), sont remises à la Préfecture afin qu'elle ait une vision globale du patrimoine de la Ville.

Il est ensuite demandé si la signalétique et la sécurité incendie sont intégrées à l'Ad'AP.

La sécurité incendie fait en effet partie des exigences requises par la mise en accessibilité (notamment l'installation de flash lumineux rouge pour les personnes malentendantes).

Concernant la signalétique, les recommandations formulées par le cabinet ASCAUDIT Mobilité dépassent les obligations réglementaires et prennent en compte la qualité d'usage.

A la suite à ces échanges, la commission communale pour l'accessibilité s'est montrée favorable à l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel qu'il a été présenté.